

# Rapport d'activité 2008



Ressources, territoires, habitats et logement

Énergie et climat Développement durable

Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer,  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

# Sommaire

Édito .....	3
Les temps forts .....	4-7
Le Grenelle Environnement .....	8-9
La Présidence française de l'Union européenne .....	10-11
Administration centrale .....	12-13
Services déconcentrés .....	14-15
Axes stratégiques .....	16-17
Le budget 2008 du ministère .....	18-19
Services transversaux .....	20-21
Développement durable .....	22-23
Énergie et climat.....	24-25
Infrastructures, transports et mer .....	26-27
Aviation civile .....	28
Sécurité et circulation routières.....	29
Ressources, territoires et habitats .....	30-31
Aménagement et compétitivité des territoires .....	32
Vers une région Capitale .....	33
Prévention, risques et pollutions .....	34-35
Conseil, expertise et inspection .....	36-37
Organigramme .....	38-39

# Édito

L'année 2008 fut, à de nombreux points de vue, une année charnière pour notre ministère, pour notre pays et pour l'Europe. Tout d'abord, grâce à la mobilisation de chacun, nous formons désormais une seule et même équipe au service du développement durable, de nos territoires et des générations futures. La France est ainsi le seul pays du monde à disposer d'un ministère du Développement durable totalement transversal, regroupant en son sein tous les leviers de la croissance verte : l'environnement, l'énergie, l'urbanisme et la construction, les transports, le logement...

De plus, l'année 2008 a été l'année de la mise en œuvre quotidienne des engagements pris dans le cadre du Grenelle Environnement : création du bonus écologique sur les voitures, lancement de la fondation de recherche scientifique sur la biodiversité, signature de nombreuses conventions d'engagements volontaires avec des fédérations professionnelles, adoption de la loi sur la responsabilité environnementale qui, pour la première fois, reconnaît l'existence d'un préjudice écologique totalement déconnecté du préjudice économique, adoption à la quasi-unanimité du projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle Environnement...

Et puis, notre ministère a également joué un rôle clef dans l'adoption par les 27 États européens de l'accord « climat-énergie » lors de la Présidence française de l'Union européenne. Je rappelle que cet accord prévoit des objectifs précis et contraignants à l'horizon 2020 : - 20 % d'émissions de CO<sub>2</sub>, + 20 % d'efficacité énergétique et 20 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique final de l'Union européenne. De plus, les États européens devront rendre compte de l'exécution de leurs obligations devant la Cour de justice des communautés européennes (CJCE). Cet accord a permis de démontrer la volonté de l'Union européenne de bâtir un nouveau modèle de croissance fondé sur la sobriété en carbone et en énergie.

Désormais, 62 millions de citoyens-consommateurs, mieux informés et encore plus sensibilisés, sont prêts à s'engager pour la planète et les générations futures. Bref, à la fin de l'année 2008, la société française a déjà pris de l'avance sur l'opinion publique mondiale...

Jean-Louis Borloo,

*ministre d'État, ministre de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement durable et la Mer,  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat*

## Changement de périmètre du ministère du Développement durable

Au moment où paraît ce rapport d'activité, le ministère du Développement durable présente un nouveau périmètre ainsi qu'un logo et un nom adaptés en conséquence. À l'occasion du remaniement du Gouvernement du 23 juin 2009, le ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire est devenu, depuis juillet 2009, le ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat. Le ministre d'État, Jean-Louis Borloo, a vu ses missions renforcées et élargies dans la perspective des grands enjeux de la planète. Il accueille une équipe ministérielle renouvelée avec l'arrivée de deux nouveaux secrétaires d'État.

# Les temps forts 2008

Marquée par la **Présidence française de l'Union européenne**, l'année 2008 a vu la mise en œuvre de nombreuses actions dans le prolongement du *Grenelle Environnement*.

## Janvier

- ▶ **09 janvier** - Installation du comité opérationnel recherche du *Grenelle Environnement*.
- ▶ **18** - *Grenelle Environnement* : signature à Perpignan de la première convention cadre qui formalise l'engagement d'une collectivité locale vers « l'énergie positive, une électricité 100 % renouvelable ».
- ▶ **28** - Présentation du plan de relance des ports français aux acteurs portuaires réunis à Nantes.
- ▶ **28** - *Grenelle Environnement* : signature d'une convention entre l'État et les principaux acteurs du transport aérien français.
- ▶ **29** - *Grenelle Environnement* : la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) et les enseignes du commerce et de la distribution ont signé avec le ministère une convention d'engagements de 5 ans en matière de développement durable.
- ▶ **31** - *Grenelle Environnement* : protection de la montagne de Kaw en Guyane ; la demande d'une filiale du groupe IAMGOLD de développer une activité d'extraction d'or sur ce site de Guyane n'est pas acceptée.

## Février

- ▶ **4 février** - Rapport du groupe de travail interministériel sur l'éducation au développement durable.
- ▶ **6** - Installation du premier comité de pilotage national pour les PCB (ou polychlorobiphényles), regroupant 209 substances apparentées.

▶ **6** - *Grenelle Environnement* : installation du comité opérationnel outre-mer. L'enjeu : conjuguer la protection d'un patrimoine naturel exceptionnel et le développement économique de ces régions.

▶ **8** - Le projet de loi relatif aux organismes génétiquement modifiés (OGM) est adopté en première lecture au Sénat. Le texte met en œuvre les principes issus du *Grenelle Environnement*.

▶ **11** - Publication au JO du décret d'utilité publique relatif aux travaux du futur aéroport pour le Grand Ouest, Notre-Dame-des-Landes : un aéroport de haute qualité environnementale.

▶ **13** - Signature d'une charte de sécurité routière entre l'État et la profession du transport routier de marchandises.

▶ **20** - Accord interprofessionnel sur la résorption des stocks historiques de pneumatiques usagés, signé avec le ministère par les manufacturiers, les distributeurs de pneumatiques et les professionnels du déchet, avec le soutien des associations de protection de l'environnement.

▶ **26** - *Grenelle Environnement* : lancement de la Fondation scientifique pour la biodiversité qui réunit organismes publics de recherche, ONG environnementales et entreprises.

## Mars

- ▶ **11 mars** - Lancement d'un portail internet gratuit à destination des transporteurs et des chargeurs : [www.viacombi.fr](http://www.viacombi.fr) pour les aider à organiser et à mettre en œuvre leurs transports combinés.



► **27** - Déclaration obligatoire des produits biocides : mise en place d'un système de télé-déclaration. Les biocides servent à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles (désinfectants, rodenticides, insecticides, produits répulsifs ou encore des produits de traitement du bois...). Ces produits représentent un risque pour l'homme et pour les milieux naturels et sont réglementés par un dispositif d'autorisation de mise sur le marché.

► **31** - Accord « ciel ouvert » Europe-États-Unis : toutes les compagnies aériennes européennes peuvent désormais desservir l'ensemble des États-Unis à partir de n'importe quel aéroport européen. Les compagnies américaines peuvent également voler sans aucune restriction vers l'Europe.

## Avril

► **1<sup>er</sup> avril** - Lancement de la 6<sup>e</sup> édition de la Semaine du développement durable, consacrée à la production et à la consommation durables

► **3** - Signature de la charte de développement durable des entreprises et établissements publics.

► **11** - *Grenelle Environnement*: vers une publicité écoresponsable. Le bureau de vérification de la publicité (BVP) et les représentants de l'interprofession publicitaire signent avec le ministère une charte d'engagement et d'objectifs.

► **14** - Lancement d'une campagne d'information du grand public sur l'élimination des véhicules hors d'usage (VHU).

► **22** - Signature de deux accords de coopération avec la Roumanie dans le domaine de l'énergie.

## Mai

► **19 mai** - *Grenelle Environnement*: quatre arrêtés pour accélérer l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments privés et publics.

► **22** - A l'occasion de la journée mondiale de la biodiversité du 22 mai, présentation d'un deuxième rapport sur la mise en œuvre des engagements nationaux pour enrayer l'érosion de la biodiversité d'ici 2010.

► **22** - Adoption définitive de la loi relative aux OGM.

► **23** - *Grenelle Environnement* : Catherine Chabaud, journaliste et navigatrice se voit confier une mission sur la plaisance durable.

## Juin

► **5 juin** - Gestion durable des déchets radioactifs : appel à candidature pour l'accueil d'un centre de stockage de déchets radioactifs de faible activité à vie longue.

► **6** - Conseil européen environnement et énergie.

► **12** - *Grenelle Environnement* : 22 projets de centrales de production d'électricité et de chaleur alimentées à partir de biomasse, ont été retenus à la suite d'un appel d'offre. Ces centrales pourront bénéficier d'un tarif préférentiel d'achat de l'électricité.

► **17** - *Grenelle Environnement*: signature de la convention pour la ligne à grande vitesse (LGV) Nîmes-Montpellier.

► **18** - 6<sup>e</sup> année consécutive de baisse du nombre des morts sur les routes. Karl Lagerfeld soutient la campagne de sensibilisation « gilet et triangle ».

► **18** - Grand prix de l'urbanisme attribué à David Mangin, architecte et urbaniste.

► **20** - *Grenelle Environnement*: mise à l'étude d'un Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais.

► **23** - Réunion de la Commission baleinière internationale : la France annonce ses objectifs pour la protection des cétacés.

► **23 - 27** - Réunion annuelle de la commission Ospar - l'organisation intergouvernementale pour la protection du milieu marin de l'Atlantique nord-est.

► **26** - Installation à Toulouse du groupe pyrénéen ours, instance de dialogue, dans l'esprit du *Grenelle Environnement*.

## Juillet

► **1<sup>er</sup> juillet** - **PFUE** : la France prend la présidence de l'UE.

► **1** - **PFUE** : conférence sur les enjeux de protection et de consommation durables.

► **3-5** - **PFUE** : conseil des ministres de l'environnement et de l'énergie à Saint-Cloud, Hauts-de-Seine.

► **7** - Mise en place d'une cellule d'appui à la création d'opérateurs ferroviaires de proximité.

► **7-11** - **PFUE** : réunion d'experts intitulée L'Union européenne et l'outre-mer : stratégies face au changement climatique et à la perte de biodiversité, à Saint-Denis de La Réunion.

► **8** - Biodiversité : inscription du récif corallien de Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial de l'Unesco.

► **8** - *Grenelle Environnement*: signature à La Réunion du premier accord territorial d'application en outre-mer.

► **10** - Lancement du plan écotech 2012 et installation du comité stratégique des éco-industries.

► **11** - Présentation du bilan 2007 de la qualité de l'air en France et des objectifs 2008 : renforcement du dispositif de lutte contre les pollutions de l'air.

► **22** - La loi sur la responsabilité environnementale est définitivement adoptée.

► **23** - Installation du conseil stratégique pour la recherche aéronautique civile française.

► **23** - Présentation du grand plan de relance de la production hydraulique française.

► **24** - *Grenelle Environnement*: définition des conditions d'affichage de l'impact environnemental des produits.

► **25** - *Grenelle Environnement*: lancement du fonds démonstrateur de recherche ; 400 M€ sur quatre ans.

# Les temps forts 2008

## suite



► **30** - *Grenelle Environnement* : remise à Jean-Louis Borloo du rapport Pancher sur la représentativité des acteurs environnementaux et la gouvernance à cinq.

### Août

► **1<sup>er</sup> août** - Amélioration de la qualité des eaux de baignade : lancement d'un référentiel de certification.

► **5** - Énergies renouvelables : mise en service du site internet Ampere, permettant d'effectuer en ligne la déclaration d'exploitation de panneaux photovoltaïques.

► **25** - Inauguration d'une nouvelle réserve naturelle nationale : la réserve naturelle des étangs du Romelaëre (Nord - Pas-de-Calais).

### Septembre

► **1<sup>er</sup>-2 septembre** - *PFUE* : conseil informel des ministres des transports à La Rochelle.

► **11** - Bilan à mi-parcours de la phase de pré-enregistrement des produits chimiques, dans le cadre du règlement européen Reach.

► **12** - Déclaration d'utilité publique du canal Seine-Nord Europe.

► **16** - Lancement de la Semaine européenne de la mobilité.

► **16** - Journée internationale de la protection de la couche d'ozone : signature de quatre arrêtés visant à accélérer la professionnalisation des entreprises qui manipulent des substances appauvrissant la couche d'ozone.

► **17** - Premières assises des géomètres européens, à Strasbourg. Signature d'une charte d'engagement de la profession en faveur

du développement durable qui consacre les géomètres-experts français comme acteurs majeurs de l'aménagement des territoires.

► **18** - Gestion des risques industriels : séance de restitution du retour d'expérience, suite au déversement accidentel de plusieurs tonnes de fioul de la raffinerie Total de Donges dans l'estuaire de la Loire six mois plus tôt.

► **18** - Parution du décret de création de la réserve naturelle nationale de l'astroblème de Rochechouart-Chassenon.

► **23** - Mesures européennes pour lutter contre la piraterie maritime, présentées en session plénière du Parlement européen.

► **29-30** - *PFUE* : réunion des directeurs européens de la nature à Chambord.

### Octobre

► **2 octobre** - Nouvelle impulsion pour les autoroutes de la mer : lancement de deux initiatives conjointes entre la France et le Portugal.

► **9** - *PFUE* : conseil permanent de partenariat énergétique UE - Russie (CPP).

► **9** - Le sénateur Hubert Haenel remet son rapport, intitulé *Une organisation ferroviaire à la hauteur de nos ambitions*.

► **9** - *PFUE* : conseil des ministres des transports au Luxembourg. Adoption du 3<sup>e</sup> paquet législatif, dit paquet Erika III, portant sur la sécurité maritime.

► **10** - *PFUE* : conseil des ministres chargés de l'énergie.

► **10** - *Pour une filière apicole*

**durable** : le député Martial Sadier remet son rapport au Premier ministre.

► **20 - PFUE** : conseil des ministres chargés de l'environnement.

► **21** - Le projet de loi Grenelle 1 (projet de loi de programmation relative à la mise en œuvre du *Grenelle Environnement*) est adopté en première lecture à l'Assemblée nationale.

► **22** - Les agences d'urbanisme s'associent à la démarche du *Grenelle Environnement* : la Fédération nationale des agences d'urbanisme signe avec le ministère une charte d'engagements réciproques.

► **23 - Grenelle Environnement** : signature de la convention sur la fin des ampoules à incandescence.

► **23 - Grenelle Environnement** : signature de la convention d'engagements sur la réduction des emballages, le recyclage et l'information.

► **24** - L'inspection des installations classées mène une action nationale de contrôle des pressings : opérations « coup de poing » dans 270 pressings.

► **30** - L'accord cadre de mise en œuvre de la réforme des ports est signé avec l'ensemble des partenaires sociaux des ports et de la manutention, comme le prévoyait la loi du 4 juillet 2008 portant sur la réforme portuaire.

► **30-31 - PFUE** : conférence européenne sur la cohésion territoriale et l'avenir de la politique de cohésion.

## Novembre

► **3 novembre - Grenelle Environnement** : signature du contrat de performance 2008-2012 entre l'État et Réseau ferré de France (RFF).

► **5** - Natura 2000 en mer : 76 sites espaces marins, soit 24 000 km<sup>2</sup>, sont intégrés au réseau d'espaces protégés Natura 2000.

► **6** - Présentation du projet de pôle

scientifique et technologique pour le plateau de Saclay.

► **9-10 - PFUE** : conférence ministérielle intitulée L'Arctique : un observatoire pour relever les défis des changements environnementaux, à Monaco.

► **12-13 - PFUE** : conférence sur la participation du public et la directive cadre sur l'eau à Fontevraud.

► **12-14 - PFUE** : forum européen des gestionnaires d'espaces naturels intitulé « Jobs for Nature - La nature pour métier », à Lyon.

► **17 - Grenelle Environnement** : présentation des 50 mesures du plan national de développement des énergies renouvelables à haute qualité environnementale.

► **17-19 - PFUE** : sommet européen de l'aviation à Bordeaux.

► **20** - Colloque 2008 du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), *Risques et expertise : une question de confiance*.

► **20** - Installation du nouveau Conseil national du paysage.

► **21** - Union pour la Méditerranée : conférence sur le plan solaire méditerranéen.

► **22** - Lancement de la 3<sup>ème</sup> édition de la Semaine de la réduction des déchets.

## Décembre

► **1er décembre - PFUE** : séminaire sur la sécurité énergétique européenne à Paris.

► **1-12 - PFUE** : conférence de Poznan (Pologne) sur le climat. Un an après Bali, une conférence d'étape importante en vue d'un accord ambitieux sur le changement climatique en 2009 à Copenhague.

► **2 - Grenelle Environnement** : lancement des premières actions du plan Ecotech 2012, en faveur des éco-industries.

► **4 - PFUE** : conseil des ministres chargés de l'environnement.

► **5 - Grenelle Environnement** : dans le cadre du plan national de développement des énergies

renouvelables, création d'un fonds chaleur renouvelable, doté d'un milliard d'euros.

► **7** - Parution au JO du décret instituant le Haut Conseil des biotechnologies, prévu par la loi relative aux OGM du 25 juin 2008.

► **8 - PFUE** : conseil énergie de l'Union européenne dont sont issues des mesures pour l'efficacité énergétique des produits de grande consommation.

► **9-11 - PFUE** : colloque Objectif mer 2012 : stratégie pour le milieu marin et enjeux pour la haute mer, à Brest. Rencontre organisée avec l'Agence des aires marines protégées.

► **11-12 - PFUE** : adoption du paquet législatif climat-énergie au Conseil européen.

► **16 - Grenelle Environnement** : Objectif CO<sub>2</sub> - Les transporteurs s'engagent : 10 entreprises de transport ont signé avec le ministère et l'Ademe des chartes d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

► **18-19 - PFUE** : colloque La gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée *Du local au régional : comment stopper la perte de la biodiversité* ? à Nice.

► **19** - Premier accord de l'industrie européenne de l'énergie photovoltaïque pour collecter et recycler les panneaux solaires usagés.

► **21-22 - PFUE** : conférence ministérielle sur l'eau de l'Union pour la Méditerranée en Jordanie.

► **23** - Énergie solaire : adoption d'une mesure de simplification administrative et fiscale pour les particuliers installant des panneaux photovoltaïques.



# Le Grenelle Environnement

Premier acte fondateur du ministère du Développement durable, le *Grenelle Environnement* a défini sa feuille de route.



**F**ruit d'une gouvernance à cinq inédite (collectivités territoriales, État, ONG environnementales, employeurs et salariés), la feuille de route du ministère se traduit aujourd'hui par des mesures législatives et de nombreux engagements des professionnels.

## Des comités opérationnels au comité de suivi

Lancés fin 2007, les comités opérationnels ont été pilotés par un parlementaire ou une personnalité reconnue sur le sujet, assisté d'un ou deux cadres supérieurs du ministère du Développement durable et des autres ministères les plus concernés. Pour la plupart, ils ont remis leurs rapports finaux en mai 2008. Résultat : un ensemble cohérent et riche de propositions (parfois législatives) et de travaux en cours. Soulignons que 20 % des engagements du *Grenelle Environnement* se situaient hors du champ des comités opérationnels. Ils ont été traités par les directions générales du ministère.

Pour chaque engagement, l'État a lancé des actions. À la fin de l'année 2008, 112 actions étaient achevées. Chaque engagement fait l'objet d'un pilotage du ministère, y compris pour les actions menées par les autres ministères.

La gouvernance à cinq, initiée par le Grenelle, se poursuit. Pour présenter l'état d'avancement des travaux et échanger sur d'éventuels points d'achoppement, Jean-Louis Borloo réunit tous les deux mois un comité de suivi, auquel participent des représentants des cinq collèges

du Grenelle.

## Le temps du Parlement

Pour faire le lien entre cette forme de démocratie participative qu'est la gouvernance à cinq et la démocratie représentative classique, Jean-louis Borloo a défendu devant le Parlement le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du *Grenelle Environnement*, dite loi Grenelle 1. Le texte reprend fidèlement les engagements du Grenelle par le biais de 50 articles. Il a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 21 octobre 2008 avec 526 votes pour et 4 contre, un consensus exceptionnel. 390 amendements ont été acceptés sur les 2 200 déposés, précisant les engagements, les complétant, voire les renforçant pour certains.

Parallèlement, le projet de loi d'engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, a été adopté en Conseil des ministres début janvier 2009 puis déposé au Sénat. Le texte, constitué de 105 articles, comporte des dispositions législatives normatives classiques qui correspondent à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle et fait l'objet d'une procédure d'urgence pour une adoption finale d'ici début 2010. Pour ces deux lois, le ministère a réalisé des études d'impact. Approche d'évaluation inédite au titre des trois piliers du développement durable, elles mesurent et comparent les coûts et bénéfices directs des lois Grenelle 1 et Grenelle 2, qu'ils soient de nature économique, sociale, ou environnementale. Ces études d'impact ont

fait l'objet de nombreux échanges interministériels. Elles seront régulièrement actualisées et complétées.

Les projets de loi Grenelle 1 et 2 sont indissociables du Grenelle 3, constitué de la loi de finances initiale 2009 (LFI) et de la loi de finances rectificative 2008 (LFR), votées fin décembre 2008. La LFI intègre en effet des dispositions majeures et concrètes, telles que la rénovation thermique des logements et la construction neuve (mise en place de l'éco-prêt à taux zéro pour les travaux de rénovation lourde, aménagement du crédit d'impôt développement durable) ou la promotion de l'agriculture durable (avec, par exemple, l'augmentation du plafond du crédit d'impôt à l'agriculture biologique). Ces mesures sont complétées par la LFR 2008. Elle instaure, entre autres, un malus annuel applicable aux véhicules émettant plus de 240g CO<sub>2</sub>/km ou encore, en matière de biodiversité, l'instauration d'une taxe spécifique sur les quantités de minerais aurifères extraits en Guyane.

Par ailleurs, le ministère suit de près les mesures du Grenelle figurant dans d'autres lois, à l'instar de celles inscrites dans la loi OGM, dans le projet de loi sur le logement, dans le projet de loi sur les transports et dans les dispositions sur les forêts de la loi de modernisation de l'économie.

## Au-delà du législatif

Le *Grenelle Environnement* ne se limite pas à des mesures législatives ou gouvernementales, aussi emblématiques soient-elles. C'est pourquoi le ministère a fortement mis l'accent sur la territorialisation du Grenelle en encourageant les initiatives des territoires par l'action des préfets, des collectivités et des acteurs locaux. D'autre part, souhaitant l'implication de tous les acteurs de la société, le ministère a favorisé la multiplication des engagements volontaires. Citons notamment la signature d'une convention avec la fédération du commerce et de la distribution, avec le BVP sur la publicité, avec les professionnels de l'immobilier sur le diagnostic de performance énergétique, ou encore avec le secteur aérien qui s'est engagé à réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>. Au-delà des signatures de chartes ou de convention, le ministère a également soutenu des opérations individuelles comme celles de Leclerc ou Casino, démonstratives en matière d'affichage carbone, par exemple. Le ministère a aussi demandé à l'ensemble de ses établissements publics de revoir leurs contrats d'objectifs avec l'État afin de s'engager eux aussi dans la mise en œuvre du Grenelle.

Enfin, le ministère, par ses nombreuses actions de communication, a promu l'esprit et les actions du Grenelle pendant toute cette année 2008, dans ses campagnes ou dans ses salons, mais aussi par le biais de son site internet et de sa *Lettre du Grenelle*, tous deux ayant vocation à rendre compte de l'avancement

du Grenelle et à en faire la pédagogie. Les attentes fortes manifestées par la société civile dans la lignée du *Grenelle Environnement* incitent le ministère à structurer ses actions, tout en leur donnant une visibilité importante, souhaitée encore plus importante en 2009 qu'en 2008.

## Le Grenelle en 2007

### Concertation et engagements

Rappelons que pour définir la feuille de route du Grenelle, le ministre d'État a réuni, sur la base d'une stricte parité, cinq collèges (collectivités territoriales, État, ONG environnementales, employeurs et salariés) au sein de groupes thématiques. Les travaux des six groupes de travail au cours de l'été 2007 ont abouti à plusieurs centaines de propositions. S'en est suivie une phase de consultation des publics : 19 réunions en région, 16 900 participants, huit forums internet porteurs de 11 000 contributions, deux débats au Parlement, saisine de 31 organes consultatifs. Dans la foulée, les quatres tables rondes des 24, 25 et 26 octobre 2007 ont permis aux cinq collèges de s'accorder sur 268 engagements précis, endossés par le Président de la République. Enfin, en décembre 2007, Jean-Louis Borloo a lancé 34 comités opérationnels, destinés à traduire en actions concrètes les décisions du *Grenelle Environnement*.

# La Présidence française de l'Union européenne

Les six mois de cette présidence ont été marqués par des avancées essentielles qui permettent à l'Europe de relever le défi du changement climatique et de progresser vers une croissance durable.



## Des avancées majeures en faveur du développement durable

### Accord sur le paquet énergie-climat : l'Europe exemplaire

L'adoption du paquet énergie-climat, le 12 décembre, engage, pour la toute première fois, une zone géographique de près d'un demi milliard d'habitants - représentant 15 % des émissions mondiales - à réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, à améliorer de 20 % l'efficacité énergétique et à atteindre une proportion de 20 % d'énergies renouvelables. La priorité accordée à la protection de l'environnement se traduit également par des décisions fortes en faveur d'une meilleure évaluation de l'impact environnemental et socio-économique des OGM, l'adoption du plan d'action sur la consommation et la production durables ou encore les engagements sur la réduction des risques du mercure sur la santé et l'environnement.

### Des avancées concrètes en faveur des transports

La Présidence française a également rempli les objectifs qu'elle s'était fixés en matière de transports : réduction des émissions de l'aviation avec son inclusion dans le système d'échange de quotas d'émission, réduction des émissions du transport routier avec la révision de la directive eurovignette, adoption de la directive sur la promotion de

véhicules propres et économies en énergie, renforcement de la sécurité maritime avec l'adoption du paquet Erika 3, adoption du 2<sup>e</sup> paquet « ciel unique » pour une gestion plus efficace de l'espace aérien européen... Autant de progrès qui permettent de limiter l'impact du transport sur le changement climatique tout en améliorant sa performance et en renforçant sa sécurité.

### Le renforcement de l'efficacité et de la sécurité énergétiques

Une grande importance a été accordée à la politique énergétique en lançant notamment un vaste plan d'action pour la sécurité et la solidarité énergétique en Europe. Ce programme vise au renforcement des interconnections, à la mise en place des mécanismes de gestion de crise, au renforcement de l'efficacité énergétique mais aussi au développement de ressources endogènes (énergies renouvelables, nucléaire...).

### Favoriser un aménagement du territoire équilibré

La Présidence française a permis de mobiliser les fonds communautaires de solidarité en faveur de l'efficacité énergétique dans les logements. Cette avancée permettra de favoriser la rénovation thermique et donc encourager les économies d'énergie.

## Une mobilisation sans précédent des acteurs

### Des rendez-vous ministériels décisifs

En premier lieu, le Conseil informel des ministres de l'environnement et de l'énergie (Saint-Cloud, 3 - 5 juillet) a permis de lancer la Présidence française sur les meilleures bases en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique et les OGM.

Le Conseil informel des ministres des transports (La Rochelle, 1<sup>er</sup> - 2 septembre), associant le Parlement européen et des intervenants du monde économique, a notamment constitué une étape essentielle dans les discussions sur la sécurité maritime.

La réunion informelle des ministres du logement, du développement urbain et de l'aménagement du territoire (Marseille, 24 - 26 novembre), associant le Parlement européen, le comité des régions et des représentants des organisations représentatives des autorités locales, a permis de faire avancer les discussions sur la cohésion territoriale et le lancement d'un référentiel de la ville européenne durable.

Le dialogue énergétique avec les grands pays producteurs et de transit a été constant et intense au cours des 6 mois, notamment avec la tenue de réunions spécifiques : le conseil du partenariat permanent Union européenne-Russie sur l'énergie (Paris, 8 octobre), la conférence de la charte de l'énergie (Athènes, 28 novembre) et la conférence ministérielle de la communauté de l'énergie (Tirana, 11 décembre).

Une conférence Euromed des ministres de l'eau (Amman, 22 décembre 2009), organisée dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, a permis de rendre opérationnelles les conclusions du Sommet de Paris pour

la Méditerranée du 13 juillet 2008.

Enfin, la conférence de Poznan sur le climat (1<sup>er</sup> - 12 décembre) a été, un an après Bali, une conférence d'étape très importante pour lancer l'élan politique nécessaire en vue de trouver un accord ambitieux sur le changement climatique en 2009 à Copenhague.

### Un programme complet d'événements

Outre les réunions formelles et informelles du Conseil des ministres de l'environnement, la Présidence française a organisé de nombreuses manifestations internationales qui ont, elles aussi, rencontré beaucoup de succès. Ainsi, plus de 50 événements ont été organisés par le ministère ou avec son soutien pour un montant total d'environ 12 millions d'euros. Il convient en particulier de rappeler :

- la conférence sur l'avenir de la politique de cohésion et la cohésion territoriale (Paris, 30 et 31 octobre). Cette manifestation organisée en partenariat avec la DIACT a rassemblé près de 1000 participants, élus, fonctionnaires et représentants d'ONG. Les discussions, particulièrement riches, ont permis de faire progresser le débat sur la notion de cohésion territoriale et, également, de souligner l'attachement des représentants des pouvoirs locaux à la politique de cohésion économique et sociale ;

- le sommet européen de l'aviation civile sur le thème de l'aviation et de l'environnement (Bordeaux, 18 novembre). Deux cérémonies de signature ont eu lieu au cours de ce sommet : celle des accords contractuels de l'initiative technologique conjointe « Clean Sky » et celle des engagements des six États fondateurs du bloc d'espace fonctionnel « Europe

Central » et des six prestataires de services de navigation aérienne ;

- des événements spécifiques, centrés sur des milieux particulièrement fragiles, ont été également organisés : une conférence sur l'avenir de l'Arctique (Monaco, 9 - 10 novembre), un événement sur la biodiversité en haute mer (Brest, 12 décembre 2008) et une conférence sur la gestion intégrée des zones côtières (Nice, 18 - 19 décembre 2008).

### L'esprit du Grenelle Environnement

Un lien a été fait en permanence entre la mise en œuvre des décisions du *Grenelle Environnement* et les travaux de la Présidence française. Il s'est traduit en pratique par l'organisation de trois événements spécifiques (consommation et production durables, Arctique, biodiversité en Méditerranée) et l'adoption de textes communautaires transposant concrètement les décisions du Grenelle (paquet énergie-climat, conclusions du conseil sur la consommation et la production durables, les OGM et le verdissement des transports en particulier).

Un effort particulier a été fait pour associer les acteurs extérieurs à l'administration, et notamment les différents collèges représentés dans les travaux du *Grenelle Environnement* (séminaire avec les ONG en mai, invitation des ONG aux conseils informels, dîner entre les ministres et les ONG en marge du conseil environnement d'octobre, contacts permanents avec les entreprises). Douze événements portés par des ONG ont été organisés dans le cadre de conventions passées entre celles-ci et le ministère.

# Administration centrale

Une organisation simplifiée, optimisée et lisible.



**L**a création du ministère reflète la volonté du Président de la République de se doter d'un outil institutionnel performant, véritable autorité environnementale porteuse des politiques exemplaires de l'État, et jouant un rôle majeur de proposition et d'innovation dans les instances européennes et internationales. Les enjeux du développement durable structurent en profondeur le ministère, dans son organisation et ses missions. Sa restructuration répond également à la révision générale des politiques publiques, la RGPP, qui a impulsé un rythme rapide aux réformes.

L'administration centrale s'est ainsi organisée en moins d'un an. Le Comité interministériel de modernisation des politiques publiques s'est tenu le 12 décembre 2007 ; les préfigurateurs de la nouvelle organisation, nommés début janvier 2008, avaient jusqu'à la fin février pour présenter leurs propositions ; les textes d'organisation sont parus au JO du 10 juillet 2008. La nomination des directeurs de chacune des nouvelles directions a eu lieu dans la foulée, le 11 juillet 2008, suivie par celle de l'ensemble de l'encaissement.

Lors de cette réorganisation, l'état-major de 42 directeurs a été restreint à une douzaine de personnes et près de 4 000 agents ont été regroupés sur le site de La Défense, ce qui a mobilisé des moyens

importants. L'administration centrale du ministère est aujourd'hui structurée autour de trois piliers : le secrétariat général, le commissariat général au développement durable et cinq directions thématiques, dont les missions intègrent les enjeux soulignés par le *Grenelle Environnement*. Deux structures interministérielles et le conseil général de l'environnement et du développement durable complètent le dispositif.

## **Le secrétariat général (SG) : pilotage et coordination**

Le secrétariat général regroupe l'ensemble des fonctions transversales : affaires européennes et internationales, affaires juridiques, affaires immobilières, systèmes d'information, communication, fonctions budgétaires, ressources humaines, pilotage des services. Garant de la coordination administrative du ministère, il joue un rôle déterminant dans le pilotage des services territoriaux et dans le déploiement de la stratégie ministérielle. Le secrétaire général est également le Haut commissaire de défense et de sécurité du ministère.

## **Le commissariat général au développement durable (CGDD)**

Il élabore la stratégie nationale du développement durable ; il facilite sa mise en œuvre par tous les acteurs, publics comme privés, et en assure

le suivi et l'évaluation. Il anime et coordonne la réflexion économique et prospective et pilote les politiques de recherche du ministère. Il est également chargé du suivi des mesures du *Grenelle Environnement*.

## Deux structures interministérielles et un conseil général

**Le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)**, autorité environnementale de référence, résulte du regroupement du conseil général des ponts et chaussées et de l'Inspection générale de l'environnement. Outre ses missions d'inspection et d'expertise, il est notamment chargé d'émettre un avis sur les évaluations environnementales menées par les opérateurs publics.

**La délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR)** voit son organisation repensée autour des enjeux du développement durable. Elle garde sa triple mission en terme d'infrastructure, de véhicules et de conducteurs.

Le ministre d'État s'appuie également sur la **délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité du territoire** (DIACT) et sur le **secrétariat général à la mer**.

## Cinq directions générales thématiques

**La direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)** définit la politique française en matière de lutte contre les changements climatiques. À ce titre, elle est en charge des politiques d'orientation de l'offre d'énergie, des politiques de maîtrise de la demande d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ainsi que des politiques de lutte contre les pollutions atmosphériques.

**La direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM)** définit la politique multimodale des transports terrestres et maritimes, dans une optique de développement durable. Elle doit notamment organiser une régulation économique appropriée de ces secteurs et des services de transport de personnes et de marchandises au moyen de la tarification, de la fiscalité... Enfin, elle veille à la sécurité des infrastructures et des services de transport.

**La direction générale de l'aviation civile (DGAC)** est chargée de la gestion du secteur de l'aviation. Elle veille à ce que le développement durable soit une priorité des acteurs du monde aéronautique. Elle est organisée en trois pôles : trans-

port aérien, navigation aérienne et contrôle et sécurité.

**La direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)** propose, pour les territoires, une politique axée sur une gestion rationnelle et équilibrée de toutes les ressources : foncières, naturelles, minérales, vivantes... Compte tenu des imbrications entre le foncier, l'urbanisme et le logement, elle est chargée de la politique du logement pour le compte du ministère.

**La direction générale de la prévention des risques (DGPR)** coordonne la prévention de tous les types de risques, naturels, industriels et technologiques. Elle a notamment pour mission une meilleure prise en compte des impacts de l'environnement sur la santé. Ces domaines ont été identifiés comme prioritaires par les participants au *Grenelle Environnement*.

# Services déconcentrés

Un service public régional et départemental intégré, plus lisible et mieux reconnu.



**L**a révision générale des politiques publiques (RGPP) prévoit une profonde restructuration de l'organisation territoriale de l'État. Désormais, c'est à l'échelon régional que sont pilotées les politiques publiques de développement et d'aménagement durables sur le territoire, tandis que l'échelon départemental est chargé de la mise en œuvre de ces politiques au plus près des territoires.

## Un seul service régional

En région, la préfiguration de la première vague de DREAL, les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, a débuté. Elles résultent de la fusion des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), des directions régionales de l'environnement (DIREN) et des directions régionales de l'équipement (DRE). À noter que les missions de développement industriel et de métrologie des DRIRE ne sont pas concernées par cette fusion. La circulaire du Premier ministre datée du 15 mai 2008 définit les modalités et le calendrier. Neuf de ces DREAL voient le jour en 2009. Douze autres sont prévues en métropole en 2010.

Sous l'autorité du préfet de région, la DREAL sera notamment chargée :

- d'élaborer et mettre en œuvre les politiques de l'État en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durables :

changement climatique, patrimoine naturel, sites et paysages, biodiversité, construction, urbanisme, aménagement durable des territoires, transports, circulation et sécurité routières, contrôle et sécurité des activités industrielles, gestion de l'énergie, qualité de l'air, prévention des pollutions, du bruit, des risques, gestion et protection du littoral et des milieux marins, connaissance et évaluation environnementales, etc ;

- d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques de l'État en matière de logement : développement de l'offre, rénovation urbaine et lutte contre l'habitat indigne ;

- de veiller à l'intégration des objectifs du développement durable, de réaliser l'évaluation environnementale des actions et d'assister les autorités administratives compétentes en matière d'environnement sur les plans, programmes et projets ;

- de promouvoir la participation des citoyens dans l'élaboration des projets ayant une incidence sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ;

- de contribuer à l'information, à la formation et à l'éducation des citoyens sur les enjeux du développement durable et à leur sensibilisation aux risques.

## Départements : une organisation simplifiée

La circulaire du Premier ministre du 23 janvier 2008 a lancé la généralisation des fusions entre les directions départementales de l'équipement

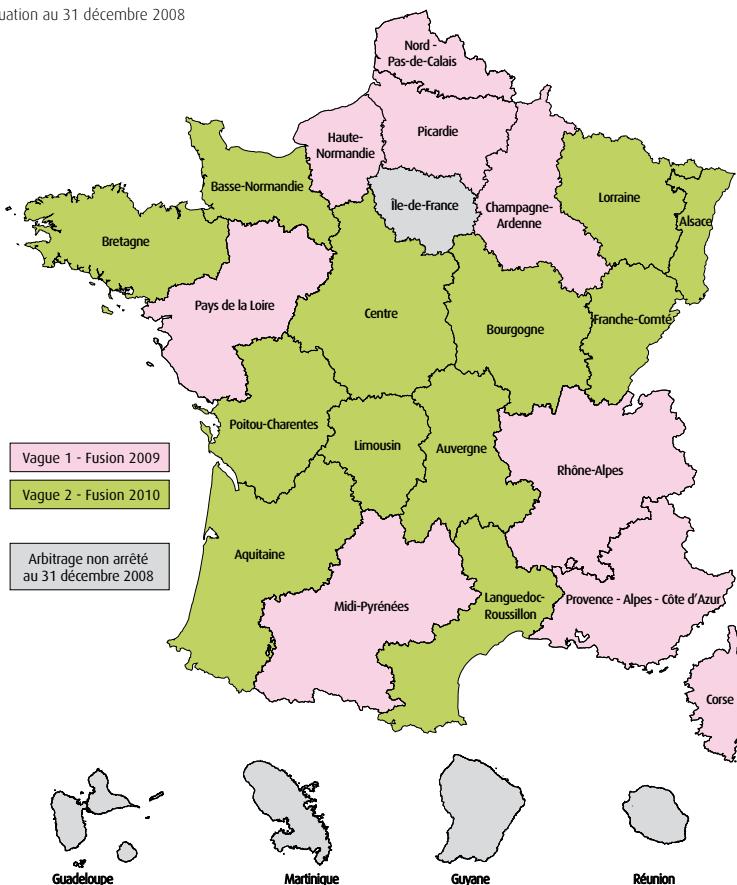
(DDE) et les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF). Ainsi, 47 directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), créées le 1<sup>er</sup> janvier 2009, ont rejoint les 8 DDEA déjà établies.

La circulaire du Premier ministre du 7 juillet 2008 a lancé le travail de réflexion sur la mise en place, soit de deux directions dans les départements de moins de 400 000 habitants (direction départementale des territoires - DDT et direction départementale de la cohésion sociale et

de la protection des populations - DDCSPP), soit de trois directions dans ceux de plus de 400 000 habitants (DDT, direction départementale de la cohésion sociale - DDCS et direction départementale de la protection des populations - DDPP). Les directeurs de ces directions sont nommés par le Premier ministre. Les DDT seront construites sur l'axe des DDEA, nées de la fusion en cours des DDE et des DDAF. Elles seront constituées à plus de 90 % des effectifs des DDEA auxquels s'ajouteront tout ou partie des effectifs des services environnement des préfectures.

### Vagues de fusion des DRE, DIREN et DRIRE : la création des DREAL

situation au 31 décembre 2008



### Reconnaître les sigles

#### DIREN :

direction régionale de l'environnement

#### DRE :

direction régionale de l'équipement

#### DREAL :

direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

#### DRIRE :

direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement

#### DDAF :

direction départementale de l'agriculture et de la forêt

#### DDCSPP :

direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

#### DDCS :

direction départementale de la cohésion sociale

#### DDPP :

direction départementale de la protection des populations

#### DDE :

direction départementale de l'équipement

#### DDEA :

direction départementale de l'équipement et de l'agriculture

#### DDT :

direction départementale des territoires

# Axes stratégiques

Une ambition et des compétences aujourd’hui pour préparer demain.



**M**uni d'une feuille de route définie par le *Grenelle Environnement*, le ministère doit à la fois s'imposer comme ministère technique de référence et avoir une vocation économique. Avec toutes les composantes de la société, il participe à la définition d'un nouveau mode de développement. « *Le développement durable n'est pas [pour le ministère] une nouvelle mission, mais une nouvelle manière d'assumer ses missions* », pour le ministre d'État.

L'action du ministère est fondée sur huit objectifs de résultats et un objectif de méthode, détaillés dans un projet stratégique.

**1 Inventer une croissance responsable** pour un avenir durable fondée sur de nouveaux modes de production, de consommation et de déplacement. La compétitivité écologique doit être systématiquement recherchée et renforcée, pour accroître l'emploi et la création de valeur, d'où l'importance de la recherche et de l'innovation, de la politique industrielle, de la régulation des marchés, de la formation, du soutien aux exportations...

**2 Faire de la France un champion de la lutte contre le changement climatique.** Il s'agit d'élaborer une politique énergétique globale, touchant

les transports, l'habitat, la production industrielle et énergétique, l'agriculture... Les politiques publiques doivent soutenir l'évolution de toutes les activités économiques vers un modèle de développement sans carbone, efficace en énergie, et réduisant les émissions de tous les gaz à effet de serre. L'objectif est de diviser par quatre ces émissions à l'horizon 2050.

**3 Faciliter l'émergence de nouveaux modes de production** et de consommation sobres et durables.

Notre économie et nos modes de vie doivent évoluer vers plus de sobriété en matière d'utilisation de matières premières, d'énergies fossiles et de ressources naturelles.

Les consommateurs et les producteurs sont des acteurs de cette évolution : il doivent être informés et formés, pour que tous se sentent responsables. Il faut également les aider à trouver des solutions en matière d'éco-production, d'éco-conception et d'éco-consommation.

**4 Développer une ville durable**, en soutenant des modèles urbains économes en espace, répondant aux besoins de développement d'offres de logements ou de services, améliorant la qualité de vie, favorisant la diversité des activités et la mixité sociale, réduisant les besoins de déplacements, offrant le niveau de sécurité souhaité

et minimisant les émissions de gaz à effet de serre. La ville durable doit aussi prendre en compte l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite.

**Sauvegarder la biodiversité et la qualité des milieux** est un enjeu aussi majeur que la lutte contre le changement climatique. De fait, la bonne qualité des milieux et des paysages comme le bon état de la biodiversité sont des indicateurs de notre capacité à limiter nos impacts sur l'environnement. « Coffre-fort génétique », la diversité biologique est indispensable au maintien du potentiel évolutif de la vie. Elle contribue à assurer au moindre coût de très nombreuses fonctions, allant de l'autorégulation des systèmes naturels à l'alimentation et à la santé.

**Impliquer les territoires dans des démarches de développement durable**, en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux. Les objectifs précédents ne sauraient être réalisés si chacun de nos territoires, riche de ses spécificités, ne définit pas ses propres démarches pour les atteindre, par une implication de tous les acteurs, dans un cadre national et européen clairement défini. La spécificité des territoires (montagne, littoral, plaines agricoles) et de leurs paysages est source de richesse potentielle ; elle doit être préservée dans le cadre de ces démarches. Le cadre national et européen permet de faire en sorte que ce dévelop-

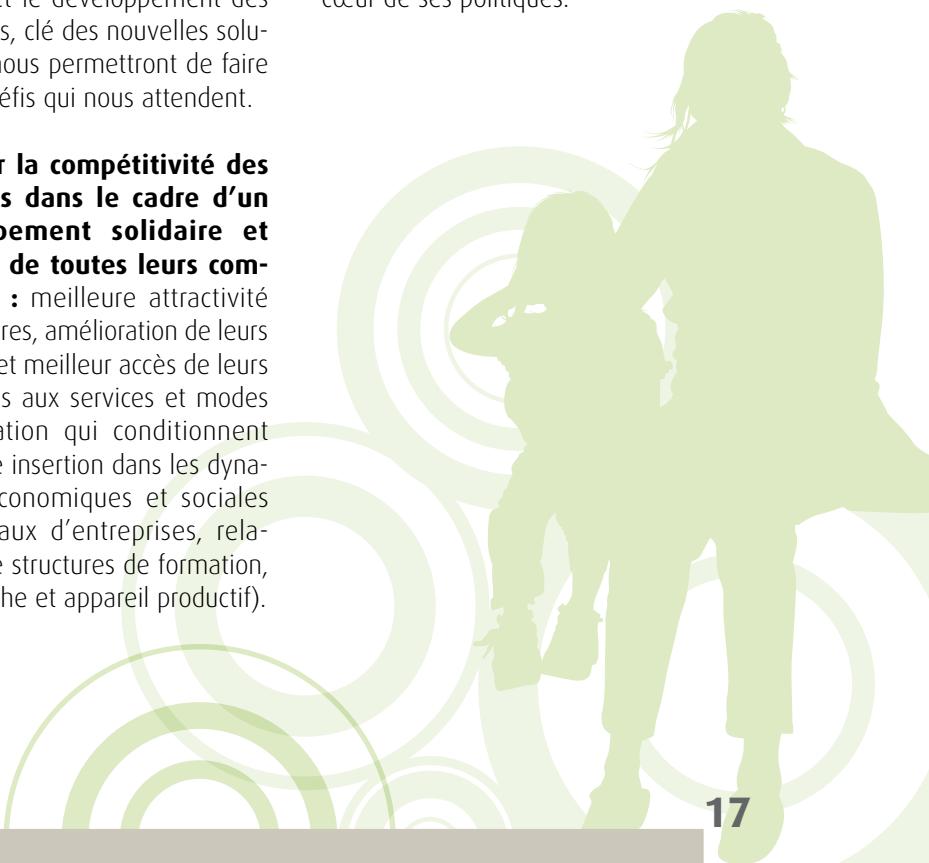
pement des territoires soit à la fois cohérent et solidaire et s'adapte au changement climatique.

**Maîtriser les conséquences des risques naturels et réduire les risques technologiques et sanitaires**, pour préserver la santé et la vie de nos concitoyens et la qualité du milieu naturel. Prévenir les conséquences des risques naturels et technologiques suppose un usage raisonnable et adapté du principe de précaution - reposant sur l'expertise, le diagnostic partagé, la transparence et la recherche - afin de diminuer les incertitudes et le souci constant de l'anticipation. Il s'agit de concilier la nécessaire réduction des impacts de nos activités sur l'environnement dans un souci de santé publique et le développement des innovations, clé des nouvelles solutions qui nous permettront de faire face aux défis qui nous attendent.

**Renforcer la compétitivité des territoires dans le cadre d'un développement solidaire et équilibré de toutes leurs composantes** : meilleure attractivité des territoires, amélioration de leurs dessertes et meilleur accès de leurs populations aux services et modes d'organisation qui conditionnent une bonne insertion dans les dynamiques économiques et sociales (TIC, réseaux d'entreprises, relations entre structures de formation, de recherche et appareil productif).

### **Impliquer les acteurs socio-économiques et les citoyens dans la poursuite de ces huit objectifs et mettre la société en mouvement.**

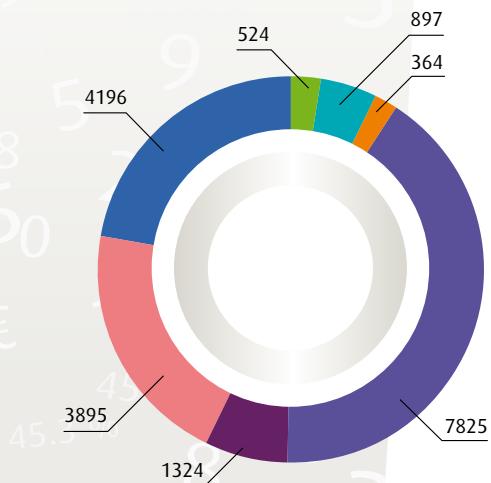
Le ministère doit contribuer à rendre la société plus participative, plus démocratique et plus dynamique, à adapter les modes de gouvernance et de décision publique aux enjeux collectifs nouveaux et aux besoins de transparence et de dialogue, en généralisant la concertation avec les parties prenantes, en favorisant les partenariats et les échanges. Pour faciliter cette évolution de la société, le ministère développera la sensibilisation, l'éducation et la formation au développement durable, facilitera l'accès aux meilleures connaissances disponibles dans ses domaines d'intervention, placera l'évaluation au cœur de ses politiques.



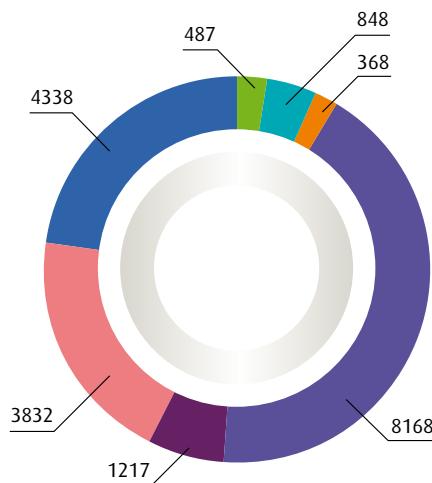
# Le budget 2008 du ministère

## Les dépenses par domaine (en M€)

Les dépenses prévues par la LFI 2008 par domaine (19 024 M€)

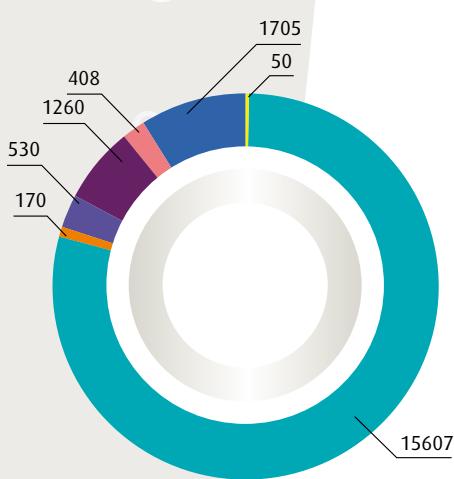


L'exécution 2008 (y.c. fonds de concours) par domaine (19 258 M€)

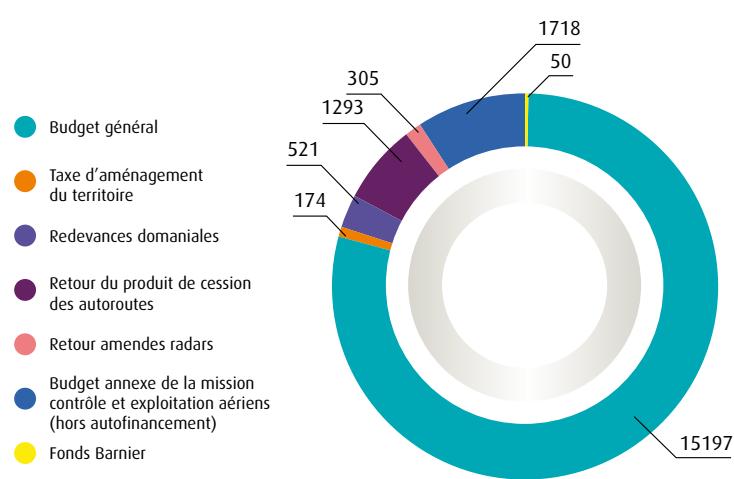


## Les ressources du ministère en 2008 (en M€)

Les ressources du ministère en LFI 2008 (19 024 M€)



Les ressources du ministère en exécution 2008 (19 258 M€)



## Moyens financiers

### «LFI 2008»

(en M€)

### Exécution 2008

(y.c. fonds de concours, en M€)

Écologie (hors titre II ASN)	461	420
Énergie	897	848
Urbanisme	62	68
Réseau routier (y.c. AFITF) *	1327	1846
Sécurité routière (y.c. CSA)	280	242
Transports terrestres et maritimes (y.c. AFITF) **	3327	3198
Passifs financiers ferroviaires	730	686
Sécurité et affaires maritimes	134	170
Transports aériens (y.c. budget annexe)	811	800
Information géographique et cartographique	68	61
Météorologie	174	174
Stratégie et soutien (hors titre 2)	490	502

\* 2.215 M€ en LFI 2008 en tenant compte des fonds de concours hors AFITF / \*\* 3.353 M€ en LFI 2008 en tenant compte des fonds de concours hors AFITF

## Sous-total mission écologie, développement et aménagement durables et budgets associés

**8 762**

**9 016**

Recherche transports et équipement	376	348
Recherche écologie	280	228
Recherche énergie	668	641
<b>Sous-total partie ministère de la mission recherche</b>	<b>1 324</b>	<b>1 217</b>
Aménagement du territoire (hors titre 2)	364	368
<b>Total du budget d'intervention</b>	<b>10 450</b>	<b>10 601</b>

Titre 2 (y.c. ASN et budget annexe de l'aviation civile)	4 378	4 319
Régimes de retraite	4 196	4 338
<b>Total du budget du ministère</b>	<b>19 024</b>	<b>19 258</b>

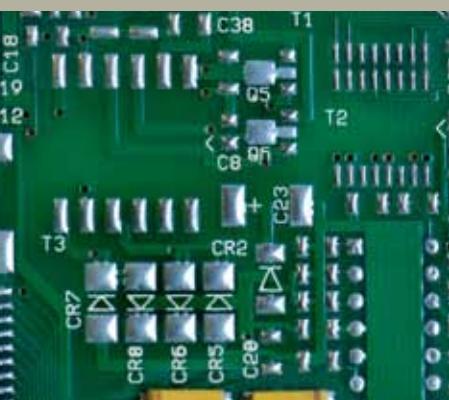
LFI 2008 exprimée en consolidant les crédits budgétaires avec les ressources extra-budgétaires.

Le périmètre d'exécution, prenant en compte les mesures de transfert en gestion, les fonds de concours et attributions de produits diffère du périmètre de la LFI.

y.c. : y compris ; M€ : million d'euros ; LFI : loi de finances initiale ; AFITF : Agence de financement des infrastructures de transport de France ;  
CSA : contrôle-sanction automatisé ; ASN : Autorité de sûreté nucléaire.

# Le secrétariat général

Les huit entités qui composent le secrétariat général pilotent et coordonnent l'action des services du ministère.



## Direction des affaires européennes et internationales

Le suivi de la Présidence française de l'Union européenne a constitué la première priorité de la direction en 2008. Le bilan pour le ministère montre que la très grande majorité des objectifs fixés par le Président de la République et le ministre d'État ont été atteints alors même que le suivi de la présidence a dû être mené de front avec la réorganisation du ministère et la création de la direction. En particulier, l'accord obtenu en première lecture sur le paquet énergie-climat, en moins d'un an, constitue un succès majeur de cette présidence.

## Direction des affaires juridiques

L'activité de conseil a été marquée par la préparation du projet de loi de programmation, dit Grenelle 1, déposé à l'Assemblée nationale en juin 2008, puis du projet de loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) présenté au Conseil d'État à la fin de l'année. La direction a participé à la préparation de la loi relative aux organismes génétiquement modifiés et de la loi portant réforme portuaire. Elle a coordonné les travaux législatifs qui ont conduit à l'adoption de la loi sur la responsabilité environnementale du 1<sup>er</sup> août 2008. En matière réglementaire, une part importante de l'activité a été consacrée aux textes d'organisation de l'administration centrale et des services déconcentrés. L'ensemble du contentieux ministériel a été confié à la direction des affaires juridiques à partir du mois de juillet

2008. La direction a également participé activement à la mobilisation des services pour répondre aux objectifs de transposition des directives communautaires.

## Direction de la communication

La réorganisation de la communication a conduit à la mise en place d'une direction avec quatre départements (images et éditions, média et suivi de l'opinion, communication interne et animation des réseaux, campagnes et événementiel) appuyés, dans les directions techniques, par des correspondants communication. Les dossiers marquants de la direction ont été : la mise en œuvre du *Grenelle Environment*, la Semaine du développement durable, la Semaine européenne de la mobilité, la mise en œuvre de Reach (règlement sur les substances chimiques) et la Présidence française de l'Union européenne (PFUE). La direction a ainsi assuré l'organisation logistique de 45 manifestations labellisées PFUE. En communication interne, la direction a lancé en septembre un magazine interne bimestriel «Le Mag» et organisé deux réunions de l'ensemble de l'encadrement du ministère.

## Direction des ressources humaines

Pour accompagner le changement résultant de la révision générale des politiques publiques, deux décrets du 17 avril 2008 prévoient un dispositif indemnitaire favorisant la mobilité : prime de restructuration, allocation d'aide à la mobilité du conjoint, indemnité de départ volontaire... Le

ministère a décliné ce dispositif et l'a adapté à sa situation spécifique au moyen de quatre arrêtés en date du 4 novembre 2008. Par ailleurs, les ministères en charge de l'industrie et du développement durable ont élaboré une convention de gestion pour les agents de l'industrie affectés au ministère du développement durable. Enfin, la direction dispose d'un point d'entrée unique s'agissant du dialogue social : le département des relations sociales.

## Service du pilotage et de l'évolution des services

Depuis sa création, le service a coordonné la formalisation du projet stratégique du ministère, a assuré la coordination générale de la mise en oeuvre de la RGPP par le ministère. Il a également piloté les restructurations ayant conduit à la réorganisation du niveau central et à la création, début 2009, de 47 directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) et des neuf premières directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Il a mis en place un nouveau dispositif de dialogue de gestion et a piloté l'animation des services déconcentrés. Par ailleurs, une réflexion préalable à la mise en place d'un processus global de gouvernance des systèmes d'information a été lancée.

## Service des politiques supports et des systèmes d'information

Le regroupement de l'ensemble de l'administration centrale sur le site de La Défense a notamment impliqué

la prise à bail d'environ 20 000 m<sup>2</sup> de bureaux, destinés à accueillir plus de 1500 agents en provenance de Paris intra-muros, et de concevoir un plan de transfert de près de 4000 personnes, mis en œuvre à partir de décembre 2008. Le service a soutenu les préfigurateurs des DDEA et des DREAL dans la définition du regroupement fonctionnel de leurs futurs services, afin de rendre effectives au plus vite les nouvelles communautés de travail issues de ces fusions. Dans ce même objectif, les travaux de convergence des outils informatiques et bureautiques et des réseaux engagés depuis 2006 avec le ministère de l'agriculture et de la pêche ont été amplifiés. Le service a animé en 2008 les travaux du comité opérationnel 4, État exemplaire, du Grenelle qui ont abouti à la publication de l'instruction du Premier ministre du 3 décembre 2008, relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable.

## Service des affaires financières

Le périmètre de la loi de finances 2008 du ministère a évolué par rapport à celui de 2007 du fait de :  
➤ la création d'une nouvelle mission Écologie, développement et aménagement durable qui regroupe les moyens de l'ancien ministère de l'écologie, ceux de la politique de l'énergie imputés sur les anciens programmes *Développement des entreprises et Passifs financiers et miniers*, ceux de l'ancienne mission Transports et deux programmes de la mission Politique des territoires (*Aménagement, urbanisme et ingénierie publique* et *Information géographique*

*et cartographique*) ;

- la modification de la structure de la mission Recherche et enseignement supérieur, avec trois programmes : *Recherche dans le domaine des risques et des pollutions*, *Recherche dans le domaine de l'énergie* et *Recherche dans le domaine de l'équipement et des transports* ;
- l'ajout du programme *Aménagement du territoire* relevant de la mission *Politique des territoires*.

## Service de défense, de sécurité et d'intelligence économique

La mise en oeuvre des orientations du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de juin 2008 a conforté le rôle du ministère en matière de protection des infrastructures et de continuité des services. A ce titre, une circulaire cosignée avec le ministère de l'intérieur renforce et clarifie les missions des délégués ministériels de zone. Les deux commissariats assistant le ministre dans l'exercice de ses missions de défense ont été fusionnés en une seule entité : le commissariat aux transports et aux travaux publics et de bâtiment. La plupart des plans de protection contre des actes de terrorisme des opérateurs majeurs du secteur des transports ont été finalisés. Les fonctions de veille opérationnelle et d'alerte sont demeurées au cœur des priorités du service et le centre ministériel qui leur est dédié a traité 52 000 messages (+ 20 % sur un an).

# Développement durable

Face aux enjeux d'un monde en perpétuel mouvement, mettre en place les modalités d'un développement à la fois performant sur le plan économique, responsable sur le plan social et respectueux de l'environnement est le défi commun à relever.



**L**e commissariat général au développement durable (CGDD) dispose d'un continuum de compétences associant la recherche et l'innovation, l'observation et les statistiques, l'analyse économique, sociale et environnementale et l'évaluation des politiques publiques ainsi que l'accompagnement des acteurs. Ces compétences sont complétées par des fonctions stratégiques et prospectives ouvertes sur la société en vue de définir les voies d'un développement plus durable.

En 2008, le CGDD s'est structuré au service de l'intégration du développement durable dans les politiques publiques et dans les actions de tous les acteurs socio-économiques. Il a coordonné le *Grenelle Environnement* sous tous ses aspects, jusqu'à la mise au point d'un logiciel de traitement des réponses aux amendements, qui a facilité l'examen de la loi Grenelle 1 et sera utilisé pour la loi Grenelle 2.

## Recherche et innovation

La direction de la recherche et de l'innovation (DRI) a financé des projets dans le cadre d'appels à propositions de recherche européens. Ils portent sur les questions de biodiversité « Biodiversa », de changement climatique « Circle », de gestion de l'eau « IWRM » et de risques d'inondations « Crue ».

Dans le domaine des transports, l'année a été marquée par le bilan et l'évaluation du Predit 3 (2002-2007) et le lancement du Predit 4 (2008-2012). En matière de génie civil et de construction, notons l'élaboration du programme de recherche concevoir et construire pour le développement durable (C2D2). Par ailleurs, la DRI, avec le service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable (SEEIDD), anime au sein du comité stratégique des éco-industries (COSEI), mis en place en 2008, un groupe de travail en faveur du développement des éco-industries en France. Enfin, elle a poursuivi l'animation des chantiers de mise en place du grand réseau scientifique et technique du ministère.

## Observation et statistiques

Le service de l'observation et des statistiques (SOeS) organise le système d'observation et de statistique en matière d'environnement, de matières premières, d'énergie, de logement, de construction et de transport, en liaison avec les institutions nationales, européennes et internationales intéressées.

En 2008, le service a rénové plusieurs dispositifs essentiels d'observation, notamment pour la construction neuve, le parc locatif social et le fichier central des véhicules. Il a lancé le grand chantier du portail de l'information envi-

ronnementale, actualisé la base de données *Corine land cover* sur l'occupation des sols. Pour la première fois, il a chiffré les comptes de flux de matières, qui visent à connaître les flux physiques entrant et sortant de l'économie. Enfin, il a mieux valorisé ses données, par exemple en matière d'étalement urbain, de production, consommation et croissance durables, d'énergies renouvelables et d'information territoriale.

## Economie, évaluation et intégration du développement durable

Le service s'est beaucoup impliqué dans l'élaboration des projets de lois Grenelle 1 et 2 et des mesures fiscales du ministère. Il a piloté leurs évaluations préalables, notamment leurs études d'impact. Il a organisé la mise en œuvre des engagements du Grenelle relatifs à l'exemplarité de l'État et contribué à la définition des outils juridiques et financiers de cette mise en œuvre comme, par exemple, le contrat de performance énergétique. Le service a préparé le premier comité stratégique du ministère consacré à l'évaluation, avec pour résultat deux circulaires ministérielles destinées à développer et harmoniser les démarches des directions sectorielles en la matière. Au titre de l'autorité environnementale, il a rendu des avis sur plusieurs projets d'infrastructures, a examiné et donné son avis sur plusieurs grands documents d'urbanisme (schéma directeur de la région Île-

de-France - SDRIF, schémas d'aménagement régional - SAR, etc.), a débuté les travaux sur le schéma national des infrastructures de transport (SNIT). Le service a préparé la réforme de l'autorité environnementale, en liaison avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). Parallèlement, le service a intensifié ses actions en matière d'accompagnement des démarches de développement durable, tant auprès des entreprises (responsabilité sociétale des entreprises - RSE) que des collectivités (agendas 21) et des administrations (État exemplaire).

## Développement durable

La délégation au développement durable (DDD) a dressé le bilan de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2003-2008 et a débuté l'élaboration de la stratégie 2009-2012. Elle s'est mobilisé pour le *Grenelle Environnement* (participation aux comités opérationnels, secrétariat de certains comités) et dans la mission de préfiguration du projet du *Grenelle Environnement* à La Réunion (GERRI). Elle a organisé l'accueil de stagiaires de l'École nationale d'administration (ENA) sur le thème du développement durable. Par ailleurs, dans le cadre de l'animation du club des établissements publics sur le développement durable, notons la signature officielle de la charte développement durable des établissements et entreprises publiques. Enfin, la DDD a conduit les

négociations sur le paquet consommation et production durables, dont les conclusions ont été adoptées par le Conseil européen fin 2008, et lancé un programme de prospective sur la ville post-carbone. Elle prépare le débat de la Commission nationale du débat public sur les nanotechnologies.

## Organisation du CGDD

En 2008, après 6 mois de préfiguration, le commissariat général au développement durable s'est structuré et a regroupé environ 500 personnes au service de l'intégration du développement durable dans les politiques publiques et dans les actions de tous les acteurs socio-économiques. Le CGEDD est structuré autour de trois pôles métiers - la direction de la recherche et de l'innovation (DRI) ; le service de l'observation et des statistiques (SOeS) et le service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable (SEEIDD) - et de deux entités transversales - la délégation au développement durable (DDD) et la sous-direction des affaires générales (SDAG).



# Énergie et climat

Pour ralentir le changement climatique, il s'avère indispensable de réduire les émissions de gaz à effet de serre, en particulier de CO<sub>2</sub>, dans l'atmosphère.



**L**a direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) définit et met en œuvre la politique française relative à l'énergie, aux matières premières énergétiques et à la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique. La DGEC réunit pour ce faire la direction de l'énergie et le service du climat et de l'efficacité énergétique.

## Une nouvelle donne avec le paquet énergie-climat

L'activité 2008 de la DGEC a été marquée par la Présidence française de l'Union européenne et par le vote de textes fondateurs issus du *Grenelle Environnement*. L'adoption, en première lecture, du paquet énergie-climat a été un des temps forts de la Présidence française. Il rassemble des directives portant sur le système d'échange de quotas de CO<sub>2</sub>, les réductions d'émissions dans les secteurs hors système d'échange, les énergies renouvelables, les émissions des véhicules, le marché intérieur du gaz et de l'électricité, les biocarburants et la sécurité d'approvisionnement.

Au niveau national, l'adoption, le 21 octobre, du projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle par l'Assemblée nationale confirme les orientations en matière de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre le changement climatique et de prévention des pollutions atmosphériques : normes de consommation d'énergie primaire des bâtiments de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an, objectif de 23 %

d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie dans le cadre du 3x20 européen à l'horizon 2020, division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, valeur cible de 15 microgrammes par mètre cube en 2010 pour les particules fines.

## Des projections à l'horizon 2020

Dans le prolongement du *Grenelle Environnement* et en cohérence avec les objectifs européens, la révision des programmations pluriannuelles portant sur l'électricité, la chaleur et le gaz (PIP) a été engagée au 2<sup>e</sup> semestre 2008: c'est le moyen privilégié pour établir notre feuille de route en matière énergétique à l'horizon 2020. Cet exercice fixe des objectifs de développement des capacités de production et des infrastructures dans le domaine de l'énergie. C'est une aide aux décisions d'investissement des opérateurs économiques. Il permet également de croiser les objectifs du Grenelle sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie pour mieux appréhender l'impact sur les filières.

## Offre énergétique et aides sociales : des avancées majeures

Les modalités de changement de fournisseurs en électricité pour les consommateurs domestiques et les petits professionnels ont été modifiées (réversibilité partielle) de façon à conjuguer sécurité pour ces clients et développement de la concurrence. La réversibilité par-



tielle a également été ouverte aux particuliers pour le gaz naturel. Les ménages les plus modestes bénéficient désormais d'un tarif social : 1,1 million d'entre eux pourront économiser jusqu'à 118 € par an. L'action de la DGEC en matière sociale s'est élargie avec le décret du 13 août relatif à la procédure en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau. Les ménages non imposables chauffés au fioul ont bénéficié d'une prime à la cuve réactivée (200 €). Enfin, le site internet sur les prix des carburants a été amélioré afin de garantir encore plus de transparence et d'information sur les prix à la pompe, face aux fortes augmentations de prix du pétrole et pour aider le consommateur.

En matière nucléaire, l'année 2008 a été marquée par l'appel à candidatures national pour les sites de stockage de déchets de faible activité à vie longue (FAVL), par la création de l'Agence France nucléaire international (AFNI) et par la publication du dernier décret d'application de la loi de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs (loi n° 2006-739).

2008 fut aussi l'année de l'instauration du bonus-malus automobile avec pour objectif une diminution des émissions de CO<sub>2</sub> et pour effet également le soutien au marché automobile au 2<sup>e</sup> semestre.

Enfin, 2008 fut l'année de lancement du plan national de développement des énergies renouvelables à haute qualité environnementale, annoncé par le ministre d'Etat le

17 novembre. Ce plan comporte 50 mesures opérationnelles en appui de l'objectif de 23 % mentionné plus haut, qui concernent l'ensemble des filières (bioénergies, éolien, géothermie, hydroélectricité, solaire, énergies de la mer...). Il porte l'ambition d'un changement d'échelle complet : doublement de la production d'énergies renouvelables en 12 ans, multiplication de la production par deux pour le bois-énergie, par six pour la géothermie, par 12 pour les réseaux de chaleur, et une production photovoltaïque multipliée par 400. Ces mesures figurent dans les lois de finances votées fin 2008 et dans le projet d'engagement national pour l'environnement (Grenelle 2). Les énergies renouvelables pourraient ainsi représenter en 2012 un marché annuel de 24 milliards d'euros et 120 000 emplois. Pour accompagner un tel développement, une attention particulière sera portée à la qualité environnementale des différentes filières.



# Infrastructures, transports et mer

Lignes ferroviaires à grande vitesse, transport fluvial, routes et autoroutes, réforme portuaire... La nouvelle direction générale regroupe l'ensemble des transports terrestres et maritimes. Avec pour objectif de mener une politique de report modal et de transports durables.



**L**a direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) est chargée de définir et de mettre en œuvre la politique nationale des transports terrestres et maritimes en favorisant le report modal vers les modes de transport les plus respectueux de l'environnement. Elle prépare la planification intermodale des infrastructures de transport, veille à leur entretien et au maintien d'un haut niveau de sécurité sur l'ensemble des réseaux. Elle est chargée de la politique maritime : sécurité, soutien à la flotte de commerce, enseignement, suivi des gens de mer et politique de plaisance et des activités nautiques. Elle met en place les outils de régulation et la réglementation sociale dans ce domaine tout en veillant à la compétitivité du secteur. Elle assure la tutelle des établissements et entreprises publics et s'appuie sur les compétences de services techniques centraux et déconcentrés.

## Un effort pour les grandes infrastructures

Conformément au *Grenelle Environnement*, les lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV) ont fait l'objet d'un travail renforcé. Achevés sur la liaison transfrontalière Perpignan-Figueras, les travaux se sont poursuivis sur la branche est de la LGV Rhin-Rhône. Le plan de financement a été élaboré en janvier pour le contournement de Nîmes et Montpellier, en juillet pour la ligne Bretagne-Pays

de la Loire et celui de la poursuite de la LGV Est a été préparé. Le projet de ligne nouvelle entre Montpellier et Perpignan fait l'objet d'une procédure de débat public, initiée en août 2008. L'appel d'offres pour la mise en concession de la branche Tours-Bordeaux de la LGV Sud-Europe Atlantique a été lancé en février. Les études de la LGV PACA et du contournement ferroviaire de Lyon se sont poursuivies. La grande ceinture ferroviaire Sartrouville-Noisy-le-Sec a été déclarée d'utilité publique le 27 mai et les études de la liaison Lyon-Turin se sont poursuivies, suite à la déclaration d'utilité publique du 18 décembre 2007.

En matière de transport fluvial, le projet de canal Seine Nord-Europe qui assurera la liaison avec le réseau fluvial du Benelux, a été déclaré d'utilité publique le 11 septembre. Dans le domaine portuaire, de nouveaux postes à quai ont été réalisés dans le cadre de l'opération Port 2000 au Havre.

S'agissant des routes, notons la mise en service, le 22 décembre, de l'autoroute A41 qui assure la liaison Annecy-Genève et le lancement des travaux de l'autoroute A65 entre Langon et Pau. Le grand contournement ouest de Strasbourg et l'autoroute A45 Saint-Etienne-Lyon ont été déclarés d'utilité publique, l'un le 23 janvier et l'autre le 16 juillet. Enfin, le programme prioritaire de régénération des chaussées s'est notamment traduit par des travaux



importants sur l'autoroute A25 entre Lille et Dunkerque, ainsi que sur des sections d'A31 entre Toul et Thionville et d'A35 entre Colmar et Mulhouse.

## De nouveaux outils pour les transports

Les études menées en 2008 ont permis d'instaurer par la loi de finances pour 2009 la mise en place d'une tarification de l'usage par les poids lourds du réseau routier national non concédé, prévue par le *Grenelle Environnement*. Cette ressource ira à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) et lui donnera les moyens nécessaires à la mise en œuvre au programme de développement des infrastructures avec priorité aux modes alternatifs à la route.

La réforme de la tarification du réseau ferré national a abouti en

décembre pour entrer en vigueur dès 2010. Ainsi, un contrat de performance a été signé le 3 octobre entre l'État et Réseau ferré de France (RFF), contrat qui donne des objectifs pluriannuels aux acteurs et les place dans une logique de résultats. La réforme portuaire s'est traduite par l'adoption de la loi du 4 juillet 2008, un ensemble de mesures réglementaires et un accord-cadre entre organisations syndicales et professionnelles. Son ambition : fournir aux ports les outils leur permettant d'être compétitifs à l'échelle européenne.

Dans le cadre du Grenelle, la démarche d'élaboration d'un schéma national des infrastructures de transport (SNIT) a été lancée pour aboutir en 2009. Cet outil de planification s'accompagne d'une programmation qui a connu un nouvel élan avec la préparation du plan de relance. Les contrats de plan État-régions, avan-

cés à 22 % fin 2008, constituent le cadre principal de réalisation des projets de transport ferroviaire et collectif.

Dans le domaine routier, la nouvelle politique d'aménagement du réseau national s'est concrétisée par la préparation des programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI). Outil du report modal, le nouveau régime d'aide au transport combiné a pu être mis en place en 2008 (près de 30 M€ d'aides), grâce à l'accord donné par la Commission européenne en juin.

## Sécurité dans tous les domaines

L'important programme de mise aux normes des tunnels routiers de l'Île-de-France s'est accéléré avec le plan de relance. Par ailleurs, un plan de sécurisation des passages à niveau a été engagé. La vingtaine de passages à niveau jugés préoccupants a fait l'objet d'études préliminaires avec RFF. Pour améliorer la sécurité maritime, la modernisation des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (Cross) s'est poursuivie.

Les accords obtenus sur le paquet Erika III dans le cadre de la PFUE marquent aussi un progrès décisif en faveur de la prévention des accidents en mer mais aussi de la prévention des pollutions maritimes et du traitement de leurs suites.



# Aviation civile

Réglementation, sécurité du transport, sûreté des aéroports, intégration du *Grenelle Environnement* dans le transport aérien... sont les maîtres mots de l'activité de l'aviation civile.

**L**a direction générale de l'aviation civile (DGAC) est garante des équilibres entre développement du transport aérien et protection de l'environnement, dans le respect de la sécurité et de la sûreté du trafic aérien évoluant dans le ciel et sur les aérodromes français. Autorité réglementaire, pôle de contrôle de la sécurité, prestataire de services de navigation aérienne et partenaire des acteurs aéronautiques, elle plaide pour un développement durable de l'aviation civile au service des usagers, des passagers et des clients du transport aérien.

## Sommet européen de l'aviation

L'année 2008 a été marquée par le Sommet de l'aviation qui s'est tenu à Bordeaux du 17 au 19 novembre, dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne. Parmi les grands dosiers à l'ordre du jour, le FABEC (bloc d'espace aérien fonctionnel Europe Centrale) a fait l'objet d'une déclaration d'intention des six pays concernés (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse) et de leurs prestataires de services de navigation aérienne respectifs. Ce projet majeur a pour but de créer un espace aérien géré de manière continue dans la zone centrale de l'Europe, l'une des plus denses au monde en termes de trafic.

## Sécurité du transport...

La sécurité du transport aérien a été renforcée en 2008 grâce à une série d'initiatives. 2 700 aéronefs étran-

gers ont été contrôlés sur les aéroports français, soit près de 30 % de l'ensemble des contrôles réalisés en Europe. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a par ailleurs mené un audit de supervision de la sécurité de la France. Les conclusions de cet audit placent la France dans le peloton de tête des pays audités. En matière de navigation aérienne, les indicateurs de performance relatifs à la sécurité ont été, en 2008, conformes aux engagements pris par la DSNA (direction des services de la navigation aérienne) dans son contrat de service public avec la DGAC.

## ...et sûreté des aéroports

La DGAC anime la politique publique en matière de sûreté aéroportuaire en France. La réglementation européenne a été révisée cette année, avec l'adoption d'un règlement cadre qui entrera en vigueur en 2010. Avec cette révision, la réglementation nationale et les textes européens seront harmonisés. Afin d'évaluer précisément le niveau de sûreté des aéroports, compagnies aériennes, sociétés de fret et autres organismes impliqués dans la sûreté, la DGAC étudie de façon approfondie leurs programmes de sûreté avant de les approuver et mène des contrôles normalisés : tests d'efficacité, audits et inspections.

## Droits des passagers

La DGAC a réuni pour la première fois en novembre la commission administrative de l'aviation civile dans sa formation passagers, pour proposer

au ministre des sanctions à l'encontre des compagnies aériennes n'ayant pas appliqué la réglementation en vigueur. En 2008, la DGAC a reçu environ 4 000 réclamations de passagers non satisfait des réponses apportées par les transporteurs aériens. Par ailleurs, la DGAC veille à l'application du nouveau règlement européen, entré en vigueur en juillet 2008, sur les droits des personnes handicapées ou à mobilité réduite utilisant l'avion.

## Développement durable

2008 est une année décisive en matière de développement durable du transport aérien. En effet, à l'issue du *Grenelle Environnement*, le ministère et les acteurs du transport aérien ont pris, le 28 janvier, une série d'engagements visant notamment à :

- réduire les émissions des nouveaux avions (diminution de 50 % par passager/km de la consommation de carburant et des émissions de gaz carbonique, de 80 % des émissions d'oxydes d'azote et de 50 % du bruit perçu) ;
- poursuivre la modernisation des flottes ;
- améliorer la performance environnementale des entreprises de l'aviation marchande ;
- informer le passager sur l'impact environnemental du transport aérien ;
- soutenir le projet européen d'inclure le transport aérien dans le système d'échange des permis d'émission (ETS) ;
- améliorer la performance environnementale de la navigation aérienne et des aéroports.

# Sécurité et circulation routières

La prévention et l'information sont deux piliers de la sécurité routière. Gilet jaune et triangle, lutte contre l'alcool et l'usage du téléphone au volant, campagne pour la sécurité des travailleurs sur les routes...

**L**a direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR) est responsable de la mise en œuvre des décisions du comité interministériel de sécurité routière.

## Bilan de l'insécurité routière

En 2008, dans l'Hexagone, on a recensé 74 487 accidents corporels, 4 275 personnes tuées et 93 798 blessés. Par rapport à 2007, cela représente des baisses de 9,7 % du nombre d'accidents, de 7,5 % du nombre de décès et de 11,2 % du nombre de blessés. Ces progrès résultent surtout de la diminution du trafic et des vitesses ; il n'y a pas eu d'amélioration des comportements s'agissant de l'alcool au volant.

## Conseil interministériel de la sécurité routière

Le CISR du 13 février 2008 a pris de nouvelles mesures, telles que le dépistage simplifié de l'usage de stupéfiants à partir de la salive ou l'obligation de disposer d'un gilet de sécurité et d'un triangle de pré-signalisation dans les véhicules. En juin 2008, cette dernière mesure a été accompagnée d'une campagne, associant de façon humoristique l'image prestigieuse de Karl Lagerfeld à celle, utilitaire, du gilet et du triangle. Par ailleurs, les cyclistes doivent porter un gilet rétro-réfléchissant la nuit hors agglomération ou, de jour, lorsque la visibilité est insuffisante. Enfin, le déploiement des radars s'est poursuivi : fin décembre, on comptait 2 300 radars installés (1 473 fixes



et 827 mobiles). Ces dispositifs ont généré 8,4 millions d'avis de contraventions, soit 20 % de plus qu'en 2007.

## Communication et information

La DSCR a adopté une nouvelle signature : *Sécurité routière. Tous responsables*. La campagne baptisée *Nouvel engagement*, lancée en mai, portait cette nouvelle signature. En novembre, s'est déroulée une campagne nationale de prévention contre l'usage du téléphone au volant, 4<sup>e</sup> cause de mortalité sur la route. En été, en fin d'année ou à l'occasion d'événements festifs (festivals de musique, Tour de France, NRJ Party Tour...), la Sécurité routière a sensibilisé aux dangers de l'alcool au volant, désormais première cause d'accidents.

## Démarche code de la rue

Après concertation, le principe de prudence des conducteurs par rapport

aux usagers les plus vulnérables a été introduit dans le code de la route, ainsi que le concept de « zone de rencontre » (décret du 30 juillet 2008). Située en agglomération, cette nouvelle zone de circulation permet une cohabitation apaisée entre les piétons, les véhicules, les vélos... dans un même espace. Elle est matérialisée par de nouveaux panneaux.

## Chartes

Des chartes de prévention du risque routier ont été signées, notamment avec les transporteurs routiers de marchandises. Les trophées « Entreprises et sécurité routière » ont ainsi récompensé 14 entreprises exemplaires. Notons que les accidents pendant les trajets domicile-travail et lors des déplacements professionnels représentent 5 200 000 journées de travail perdues. Ils correspondent à près de la moitié des accidents de travail mortels (soit 672 victimes en 2007).



# Ressources, territoires et habitats



Assurer une gestion rationnelle et équilibrée des ressources, qu'elles soient naturelles, foncières, vivantes ou minérales, telle est la première condition du développement durable.

**L**a direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) élaboré, anime et évalue les politiques de l'urbanisme, de la construction, du logement, des paysages, de la biodiversité, de l'eau et des substances minérales non énergétiques. La DGALN est composé de deux directions pour mener à bien ces missions : la direction de l'eau et de la biodiversité et la direction de l'habitat, de l'urbanisme et du territoire.

## Eau et biodiversité

### Les ressources en eau, priorité du Grenelle

Dans le domaine de la protection et de la gestion des ressources minérales et en eau, l'activité 2008 du ministère s'est très largement inscrite dans les objectifs du *Grenelle Environnement*. Le plan éco-

phyto de réduction de l'utilisation des pesticides de 50 % d'ici 2018 a été adopté et la redevance due aux agences de l'eau sur les ventes des pesticides a été mise en place. Les 500 captages pollués à restaurer en priorité pour l'alimentation en eau potable ont été identifiés. Le plan Borloo de mise en conformité de l'assainissement des eaux usées urbaines a été lancé, de sorte que nous atteindrons plus de 98 % de conformité fin 2010. Enfin, un plan d'action interministériel de surveillance et de réduction de la pollution des milieux aquatiques par les PCB (polychlorobiphényles) a été engagé.

### L'eau c'est la vie, donnez-nous votre avis

Conformément à la directive cadre sur l'eau (DCE), la direction a mené la consultation nationale sur l'eau.

Elle concernait les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) adoptés par les comités de bassin fin 2007. Sur 28 millions de questionnaires envoyés en métropole, 400 000 personnes ont répondu. Les avis seront pris en compte dans la version finale des Sdage prévue fin 2009.

### Littoral et milieux aquatiques, entre protection et préservation

Dans le domaine du littoral et des milieux marins, l'action du ministère s'est concentrée autour de l'élaboration de la stratégie nationale marine, du programme stratégique de l'Iframer à l'horizon 2020, de la stratégie d'intervention du Conservatoire du littoral sur le domaine public maritime et d'un mémorandum d'entente sur les requins. A noter, la signature du mémorandum sur les tortues marines dans l'Océan Indien.

### Les espaces naturels, la mer

Dans le domaine des espaces naturels, le pilotage du comité Grenelle *Trame verte et bleue* a été un temps fort. Un appel à projets a été lancé auprès des parcs naturels régionaux pour expérimenter les engagements du *Grenelle Environnement* s'agissant de la trame verte et bleue, des paysages périurbains et des plans climat territoriaux.

La mer a constitué un nouveau champ d'application avec le lance-



ment de la stratégie sur les aires marines protégées (engagement Grenelle), qui vise à atteindre 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain sous protection forte dans les dix ans et la création de deux nouveaux projets de parcs naturels marins (estuaire de la Gironde et Pertuis Charentais ; estuaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche), avec l'appui de l'Agence des aires marines protégées.

## Les espèces naturelles sauvages

Dans le domaine de la protection des espèces sauvages, l'activité a été rythmée par la rédaction et la mise en place des nouveaux plans d'actions nationaux en faveur des espèces les plus menacées en France métropolitaine et par les avancées sur les plans de protection des grands prédateurs, ours et loups, en tenant compte de la nécessaire compatibilité avec les activités d'élevage.

Dans le domaine de la chasse et de la pêche en eau douce, une table ronde réunissant l'ensemble des représentants des chasseurs et des associations de protection de la nature s'est tenue pour définir les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs et gibiers d'eau et qualifier la notion d'espèces nuisibles. Un plan d'actions national pour la préservation de l'anguille européenne a été en outre rédigé.



## Habitat, urbanisme et territoire

### Plan bâtiment

Sous la double tutelle des ministères du développement durable et du logement, la DGALN pilote le plan bâtiment prévu par le *Grenelle Environnement*. Les objectifs de ce plan sont la généralisation des bâtiments basse consommation (50 kWhep/m<sup>2</sup>/an) à l'horizon 2012 et des bâtiments à énergie positive à l'horizon 2020, la réduction des consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020, la rénovation de tous les bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics afin de réduire leur consommation d'énergie de 40 % et leurs émissions de gaz à effet de serre de 50 %.

### Plan ville durable

La DGALN pilote le plan ville durable, lancé par le ministre d'Etat en octobre au travers notamment de plusieurs appels à projets lancés en 2008 :

- à l'échelle du quartier, le premier concours annuel ÉcoQuartiers a été lancé ([www.ecoquartiers.developpement-durable.gouv.fr](http://www.ecoquartiers.developpement-durable.gouv.fr))
- à l'échelle de l'agglomération, la démarche ÉcoCités sélectionnera plusieurs collectivités qui, dans une perspective de croissance, sont résolument engagées dans une démarche globale pour inventer la ville durable.

## Projet de territoires et animation des Services

Lors d'un 1<sup>er</sup> appel à projets, en 2007, quatre sites-test littoraux, représentatifs des trois façades littorales métropolitaines, avaient été sélectionnés pour les aider à élaborer un projet de territoire durable. La démarche a été reconduite en 2008 auprès de cinq nouveaux sites. Parallèlement, un autre appel à projets a retenu quatre sites de montagne pour les accompagner dans la définition d'une nouvelle stratégie répondant aux enjeux tels que le changement climatique, les évolutions démographiques contrastées et l'évolution de la demande touristique. Ces enjeux remettent en question leurs modes de développement actuels.

## Valorisation de l'urbanisme et des paysages

En 2008, David Mangin a reçu le grand prix de l'urbanisme, tandis que le conseil général du Val de Marne et l'agence Ter ont reçu le grand prix national du paysage pour le parc des Cormailles à Ivry-sur-Seine. Le Conseil national du paysage a été réinstallé en novembre, avec la mise en place de trois ateliers thématiques sur la publicité et les entrées de ville, sur les paysages et l'énergie et sur la biodiversité. Enfin, des ateliers territoriaux du Grenelle ainsi qu'une démarche de schéma de cohérence territoriale (SCOT) ont été lancés, en partenariat avec les collectivités locales, les établissements d'enseignement supérieur et des professionnels.



# Aménagement et compétitivité des territoires

Administration de mission à vocation interministérielle, la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) prépare, impulse et coordonne les politiques d'aménagement du territoire menées par l'État et accompagne les mutations économiques en privilégiant une approche offensive de la compétitivité.

## Accompagnement territorial

La DIACT accompagne les territoires touchés par les restructurations de défense. Son pôle mutations et développement économiques prépare les mesures d'accompagnement territorial, en lien avec la délégation aux restructurations (DAR) du ministère de la Défense et les préfectures concernées. Il s'agit de soutenir les projets des collectivités, favoriser l'implantation d'entreprises, valoriser l'immobilier, ou encore transférer des emplois publics.

## Évaluation de politiques

Pour évaluer les pôles de compétitivité, la DIACT a travaillé avec le cabinet *CM international*, à partir des travaux menés conjointement avec le *Boston Consulting Group*. Par ailleurs, l'évaluation des pôles d'excellence rurale (PER), engagée en fin d'année, confirme l'intérêt général de la démarche et définit des pistes pour une éventuelle nouvelle génération de PER. Quant à l'évaluation des systèmes productifs locaux, dont la première phase s'est achevée en 2008, elle sera poursuivie en 2009 avec un dispositif renouvelé.

## Aménagement numérique du territoire

Le 3 juin 2008, au cours des assises du numérique, messieurs Luc Chatel, Eric Besson, et Hubert Falco ont

installé un comité pour la couverture numérique des territoires.

Par ailleurs, entre juin et novembre 2008, la DIACT a organisé les rencontres aménagement numérique et développement durable des territoires, avec l'appui du commissariat général au développement durable et en association avec l'association ACIDD porteuse du programme TIC 21.

## Rapport de l'observatoire des territoires

La DIACT anime l'observatoire des territoires. Organisé en réseau, ce dernier remet tous les trois ans au Parlement un rapport sur les dynamiques et la diversité des territoires. Son deuxième rapport, *Dynamique et développement durable des territoires*, explicite comment les territoires français s'inscrivent dans l'espace européen, quels mécanismes expliquent les trajectoires différenciées des régions et sur quels atouts celles-ci peuvent compter pour construire des stratégies d'innovation et de développement local durable. Il s'intéresse aussi aux changements climatiques et à la façon dont ils peuvent affecter les territoires.

## Grenelle Environnement et développement durable

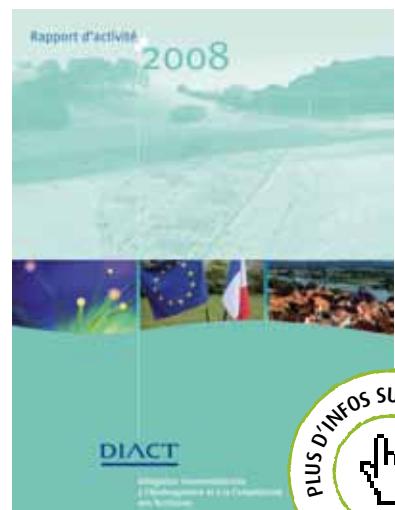
Avant leur adoption, les programmes européens et les contrats de projet

Etat-région ont fait l'objet d'évaluations stratégiques environnementales (ESE) régionales. La DIACT a également travaillé, avec les ministères concernés, à la territorialisation du *Grenelle Environnement*.

## Valorisation et évaluation des programmes européens

La DIACT a facilité la promotion des projets co-financables par les fonds européens et la meilleure connaissance par le grand public des interventions de l'Europe :

- « J'avance avec l'Europe », une campagne TV sur les programmes européens ;
- à l'occasion du salon des maires 2008, la DIACT et l'Association des maires de France ont publié un *guide pratique de l'élu* consacré aux financements européens.

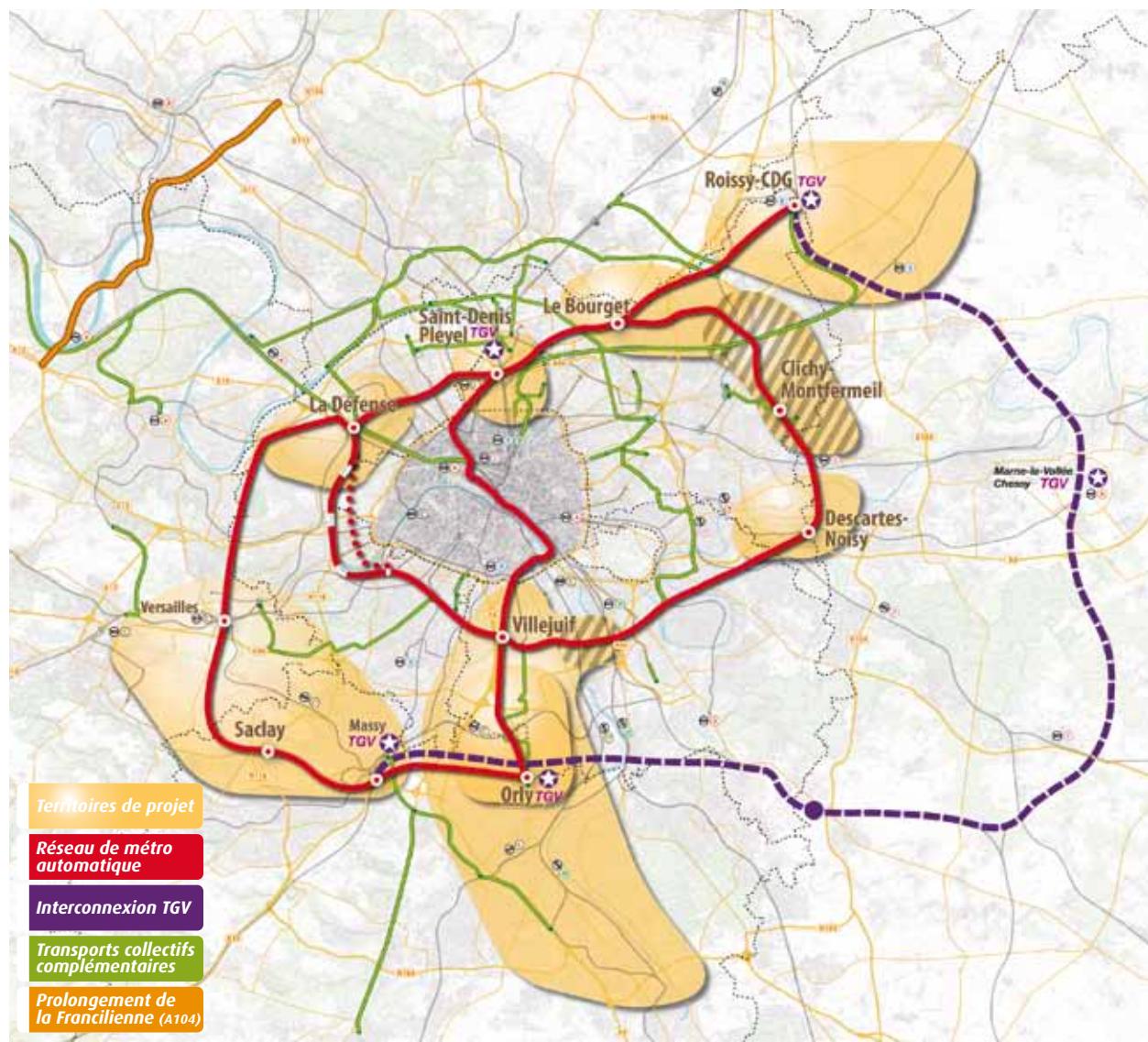


# Vers une région Capitale

La mission région Capitale, constituée durant l'été 2008, a pour objectif de définir une vision de la région à l'horizon 2030.

I s'agit pour l'Île-de-France, deuxième ville-monde en Europe après Londres, de garder son rang et son attractivité, pour les entreprises et les populations. La mission rassemble près de 30 personnes, issues du public et du privé. Elle s'est organisée en pôles thématiques (gouvernance, mobilité, logement, emploi, économie, développement durable...) et en pôles territoriaux. La mission a ainsi mené un travail de diagnostic territorial et thématique et lancé des études : filières éco-industrielles, industries créatives, étude compara-

tive des grandes villes-monde... Puis elle a élaboré des propositions pour rendre visible et lisible les richesses existantes, favoriser le développement d'un tissu d'entreprises, dynamiser les projets en cours et les mettre en réseau, tout en irriguant la région avec un réseau de transports. Neuf pôles de développement ont été définis, sur le principe des « clusters ». Les deux premiers projets concernent le pôle scientifique et technique du plateau de Saclay et l'aménagement de la Plaine de France au nord-est.



état du projet au 31 décembre 2008 | source du fond de carte : BD CARTO® / © IGN - Paris - 2007 | cartographie : www.mapsdesigners.com © Patrick Poncet 2009

# Prévention, risques et pollutions

Parce qu'un accident ou une pollution peuvent mettre en péril la santé et la sécurité des personnes, causer des dommages économiques graves ou modifier les équilibres écologiques, le ministère a placé la sécurité au cœur de ses préoccupations, en regroupant l'ensemble des risques de même nature dans un même pôle.

**L**a direction générale de la prévention des risques (DGPR) coordonne la prévention de tous les types de risques et assure une meilleure cohérence dans leur traitement. Elle a pour mission de favoriser une meilleure prise en compte des problématiques liées aux risques émergents et prépare la contribution du ministère à la politique de santé publique.

## Déchets

Un comité opérationnel dédié aux déchets a travaillé à la mise en œuvre du *Grenelle Environnement*. Une fiscalité plus incitative sur la mise en décharge et l'incinération des déchets permettra la mise en place, avec l'Ademe, d'un plan de soutien ambitieux à la prévention de la production de déchets et au développement de technologies alternatives innovantes pour leur traitement.

Par ailleurs, soulignons les faits marquants suivants :

- signature d'un accord pour la

résorption des stocks historiques, dits orphelins, de pneumatiques usagés ;

- mise en œuvre par décret du 26 juin 2008 de la filière de récupération et de recyclage des textiles ;
- élargissement par voie législative de la filière papier aux imprimés le 1<sup>er</sup> juillet 2008 ;
- contrôle des décharges de déchets ménagers et assimilés ;
- près de 150 visites d'inspection dans des sites d'appareils électriques contenant des PCB et PCT.

(cartes d'aéroports réalisées, cartes routières dressées à 90 %, cartes ferroviaires à 50 %) ;

- en cours pour celles devant être réalisées par les autorités compétentes des agglomérations.

Un premier bilan a été adressé à la Commission européenne en octobre 2008. Suite au *Grenelle Environnement*, des crédits importants ont été alloués à l'Ademe pour faciliter la résorption des points noirs de bruit (120 M€ sur 2009-2011).

## Santé, environnement et pollutions

### Plan national santé environnement

Le professeur Gentilini a présidé le groupe partenarial, issu du Grenelle, chargé de préparer le second plan national santé environnement. La mise en œuvre du premier plan national santé environnement s'est poursuivie en 2008.

### Qualité de l'air intérieur

Deux indices pour mesurer simplement la qualité de l'air intérieur sont en cours d'élaboration, un pour les lieux collectifs et un pour l'indice logement.

### Substances dangereuses dans l'eau

Achèvement de la première phase de l'action nationale de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau. 106 substances chimiques ont été recherchées dans les rejets aqueux de 2 876 sites volontaires, dont près de 95 % sont des ICPE (installations classées). Un rapport rendu par l'Ineris a été discuté avec les professionnels



des différents secteurs. Il a permis d'attribuer les rejets de certaines substances à des secteurs industriels précis.

## Prévention des risques naturels

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, est devenu la principale source de financement de la prévention des risques naturels. 64 M€ ont financé une grande partie des mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens envisagées par l'État et les collectivités. Toutefois, toutes les actions des grands chantiers prioritaires (plan séisme Antilles, prévention des inondations, réduction de la vulnérabilité) n'ont pu être totalement engagées. 2009 verra une accélération des actions avec des moyens encore renforcés.

### Vigilance pluie - inondation

Depuis janvier 2008, la vigilance pluie inondation informe de façon combinée sur les risques de fortes pluies et d'inondations, les données émanant du réseau Schapi-services de prévision des crues.

### Plans de prévention des risques naturels

Un séminaire de valorisation des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) s'est tenu le 30 janvier 2008 à l'intention des collectivités locales et des services. 720 communes supplémentaires ont été dotées d'un PPRN approuvé cette année.

### Plan séisme aux Antilles

Les premières conventions entre l'État et les collectivités territoriales ont été signées. Cela a permis le financement de travaux de reconstruction ou de renforcement parasismique des écoles primaires publiques (quatre écoles en Martinique et deux en Guadeloupe) et le lancement d'importants programmes de diagnostic.

### Programme d'actions de prévention des inondations

Une évaluation des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) existants a été initiée pour un nouvel appel à projet qui devrait être lancé en 2009.

### Plans grands fleuves

Près de 15 M€ ont été consacrés aux plans grands fleuves en 2008 : réparation de quais du Rhône, renforcement du barrage de Sablé-sur-Sarthe (plan Loire), dispositifs de protection de l'agglomération d'Agen (plan Garonne).

## Prévention des risques technologiques

Le seuil des 100 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrits a été dépassé en 2008 et la quasi-totalité des autres sont entrés dans la phase technique d'instruction des études de dangers. Par ailleurs, environ 330 instances locales de concertation avec les élus et la population ont été mises en place autour des sites industriels à hauts risques.

### Sécurité des réseaux de gaz

Suite aux incidents graves de 2007, les ministres chargés de l'environnement et de l'intérieur ont lancé un plan d'actions pour renforcer la sécurité des réseaux de distribution de gaz.

### Sécurité nucléaire

Le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire, prévu par la loi sur la transparence et la sécurité nucléaire de 2006, a été mis en place. En juillet, le ministre d'État l'a saisi, suite à l'incident de la centrale de Tricastin.

### Importante rénovation de réglementations

2008 a vu l'aboutissement de travaux lourds de rénovation de réglementations :

➤ arrêté du 15 janvier 2008 sur la

protection des installations classées contre la foudre ;

➤ arrêtés du 19 décembre 2008 sur les stations-service soumises à autorisation ou à déclaration ;

➤ arrêté du 2 janvier 2008 modifiant la réglementation sur les dépôts de GPL ;

➤ publication de la loi du 15 février 2008 autorisant l'approbation de l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) ;

➤ publication de la directive 2008/68/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 2008 relative au transport intérieur des marchandises dangereuses qui vise à faciliter les conditions du report modal.

### Opération nationale de contrôle des pressings

L'inspection des installations classées a mené, le 24 octobre, avec l'inspection du travail, une campagne de contrôles de 275 pressings. Les inspecteurs ont vérifié la conformité des installations de nettoyage à sec avec l'arrêté ministériel du 2 mai 2002 qui les encadre. Résultat : le ministère et la profession ont décidé d'élaborer un plan d'actions qui sera mis en œuvre au cours de l'année 2009.

### Contrôles transport marchandises dangereuses

En matière de contrôles, 3 029 véhicules transportant par route des marchandises dangereuses ont été inspectés, soit 7,4 % du nombre total de contrôles effectués sur la route. 1,8 % des procès-verbaux émis ont été établis pour un défaut d'application de la réglementation relative au transport des marchandises dangereuses.



# Conseil, expertise et inspection

Le nouveau conseil général de l'environnement et du développement durable ajoute à ses missions un rôle d'autorité environnementale de référence. Quant à l'inspection générale des affaires maritimes, elle a notamment travaillé à la réorganisation des services des affaires maritimes.

## Le conseil général de l'environnement et du développement durable

### **Donner corps aux démarches de développement durable**

Le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), est issu de la fusion du conseil général des ponts et chaussées et du service de l'inspection générale de l'environnement. Ses missions sont essentiellement d'informer et de conseiller les ministres et les pouvoirs publics, d'auditer et d'inspecter les services placés sous l'autorité des ministres, celle du ministre d'État mais aussi celles des ministres chargés de la ville et du logement. L'ambition principale est de donner corps aux démarches de développement durable.

L'autorité environnementale du CGEDD a été créée pour rendre des avis sur la qualité des évaluations environnementales des plans, programmes et projets et sur les mesures de gestion visant à éviter, atténuer ou compenser les impacts. Certains des domaines couverts par l'activité du CGEDD lui sont communs avec d'autres conseils : l'eau, les ressources naturelles, la biodiversité avec le conseil général de l'agriculture, de

l'alimentation et des espaces ruraux, les questions énergétiques avec le conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies. Le colloque annuel 2008 sur le thème *Risques et expertises, une question de confiance* a été l'occasion d'une coopération avec ces deux conseils.

Par ailleurs, la création des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et des directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) entraîne de nouvelles modalités et de nouvelles coopérations en matière d'audit et d'inspection.

Dans le cadre des activités de conseil et d'expertise, l'infexion donnée par la démarche du développement durable a été significative. Citons par exemple :

- une réflexion sur les concepts, procédures et indicateurs de la dimension territoriale du développement durable ;
- l'évolution de la prévention des risques, par des propositions d'évolutions réglementaires et par la recherche d'une meilleure intégration des politiques de prévention dans les actions d'aménagement des territoires ;
- la manière dont les services déconcentrés remplissent leur mission de garant des politiques publiques en matière de logement ;
- le suivi de l'application de la loi DALO (droit au logement opposable) ;
- l'étude des économies et substitutions d'énergie dans les bâtiments ;
- une réflexion sur les systèmes de gestion de sécurité dans tous les modes de transports ;

- l'évaluation a posteriori des infrastructures de transport et la mise au point d'une méthode multicritères pour l'évaluation des projets, en vue de la préparation du futur schéma national des infrastructures de transports.

Depuis plusieurs années, seul ou en collaboration, le CGEDD réalise différents types d'audits : audits de programmes LOLF, audits thématiques d'initiative locale ou nationale, audits RGPP (révision générale des politiques publiques), audits de certification des comptes de l'État.

En plus des audits terminés en 2008, deux audits thématiques nationaux sont en voie d'achèvement, concernant respectivement le réseau scientifique et technique et la prise en compte du développement durable par les services déconcentrés du ministère.

## **Le conseil en chiffres**

- 97 rapports de conseil et d'expertise
- 137 rapports d'inspections
- 28 rapports d'audit

soit un total de 262 rapports





## L'inspection générale des affaires maritimes

En 2008, l'inspection générale des affaires maritimes (IGAM) a conduit douze missions d'audit, d'inspection ou d'expertises pour le ministère du développement durable et pour celui de l'agriculture et de la pêche, en dépit d'un effectif très réduit (une dizaine de personnes). Pour les mener, selon la nature des missions, elle s'est appuyée sur le conseil général de l'environnement et du développement durable, ou sur le conseil général de l'agriculture, de l'alimentation, et des espaces ruraux. Le nombre de jours consacrés aux missions de terrain a été très élevé, représentant en moyenne 40 journées par membre de l'IGAM. Une grande part de ces missions a été menée pour le compte du ministère de l'agriculture et de la pêche.

### Audits et inspections

#### Pour le ministère du développement durable

➤ Représentation du ministère du développement durable au sein de la mission d'appui pour les transferts de compétences en Nouvelle-Calédonie (secteur maritime).

- Audit sur la qualité des relations entre la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) et les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (Cross).
- Audit sur la mise en œuvre du contrôle hiérarchique dans les services des affaires maritimes.
- Audit des services des affaires maritimes en Polynésie Française.
- Évaluation indépendante périodique au titre du respect par la France de la convention STCW relative aux normes de formation des gens de mer et à la délivrance des brevets.
- Inspections d'établissements d'enseignement maritime.

#### Pour le ministère de l'agriculture et de la pêche

- Audit sur le développement de l'aquaculture.
- Appui et évaluation de la Coopérative Armor Glaz.
- Mission d'appui pour la mise en œuvre du dispositif d'aide à la pêche (plan Barnier).
- Inspections sur la mise en œuvre du contrôle des pêches (obligations déclaratives).

### Les expertises

- Réforme du classement des marins de l'établissement national des invalides de la marine (ENIM).
- Mission de médiation sur le conflit du remorquage à Rouen (entreprise Sormar).

### Organisation de l'IGAM

L'IGAM a été créée par décret du 9 juillet 2008. Elle regroupe deux inspections : l'inspection générale des services des affaires maritimes (IGSAM) – qui exerce sa mission surtout pour le, ou les, ministres en charge de la mer et de la pêche – et l'inspection générale de l'enseignement maritime (IGEM), rattachée à l'IGAM au second semestre 2008. L'IGEM a une mission de contrôle permanent des établissements scolaires maritimes, du point de vue pédagogique et technique, ainsi que la charge de l'organisation des concours de recrutement dans les écoles et des examens en vue de la délivrance des diplômes et brevets de la marine marchande. Le bureau enquête accident en matière maritime (BEAmer) est également rattaché à l'IGAM.

# Organigramme du ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

novembre 2008

**Ministre**  
**Jean-Louis**

- Conseil général de l'environnement et du développement durable

- Inspection générale des affaires maritimes

## Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

- Direction des infrastructures de transport
- Direction des services de transport
- Direction des affaires maritimes
- Secrétariat général au Tunnel sous la Manche

## Direction générale de l'aviation civile

- Direction du transport aérien
- Secrétariat général
- Direction des services de la navigation aérienne
- Direction de la sécurité de l'aviation civile

## Délégation à la sécurité et la circulation routières

- Sous-direction de l'action interministérielle
- Sous-direction de l'éducation routière
- Sous-direction des actions transversales et des ressources
- Département de la communication et de l'information
- Mission d'audit de sécurité des infrastructures
- Observatoire national interministériel de sécurité routière

## Secrétariat général Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

- Direction des affaires européennes et internationales
- Direction des affaires juridiques
- Direction de la communication
- Direction des ressources humaines
- Service du pilotage et de l'évolution des services
- Service des politiques supports et des systèmes d'information
- Service des affaires financières
- Service de défense, de sécurité et d'intelligence économique

- Organismes scientifiques et techniques

CSTB - CERTU - SETRA - CETU - STRMTG  
CETMEF - STAC - STSTF - CNPS

- Écoles et centres de formation

ENPC - ENTP - ENTE - 4 EMM - CETM  
ENAC - ENSM - ENSG - SEFA - 10 CIFP  
CEDIP - IFORE - 12 LPM - GE-CFDAM

## Niveau interrégional ou interdépartemental

## Niveau régional

## Niveau départemental

### Directions interdépartementales des routes (DIR)

### Directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA)\*

### Services de navigation (SN)

### Directions régionales de l'environnement (DIREN)

\*DDEA : Axe de la future direction départementale des territoires

# d'État

BORLOO

Secrétaire d'État  
chargée de l'écologie

Secrétaire d'État chargé  
de l'aménagement  
du territoire

Commissariat général  
au développement  
durable

- Direction de la recherche et de l'innovation
- Service de l'observation et des statistiques
- Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable
- Délégation au développement durable

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

- Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
- Direction de l'eau et de la biodiversité

Direction générale de l'énergie et du climat

- Direction de l'énergie
- Service climat et efficacité énergétique

Direction générale de la prévention des risques

- Service des risques technologiques
- Service de la prévention des nuisances et de la qualité de l'environnement
- Service des risques naturels et hydrauliques

■ Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires

■ Déléguée interministérielle à la sécurité routière

■ Déléguée interministérielle au développement durable

■ Secrétaire général à la mer

## déconcentrés

Centres d'études techniques de l'équipement (CETE)

Directions régionales des affaires maritimes (DRAM)

Directions de l'aviation civile (DAC)

Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE)

Directions régionales de l'équipement (DRE)

Directions départementales des affaires maritimes (DDAM)

DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement à partir du 01/01/09)

## Présent pour l'avenir

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable et de la Mer  
en charge des Technologies vertes  
et des Négociations sur le climat

92055 La Défense Cedex

Tél. 01 40 81 21 22